



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE
L'INCLUSION FINANCIERE DANS
L'UEMOA AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

DECEMBRE 2021



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière
Direction de l'Inclusion Financière

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA AU TITRE
DE L'ANNÉE 2020**

Décembre 2021

SOMMAIRE	
LISTE DES ACRONYMES	3
RÉSUMÉ	4
LES CHIFFRES CLÉS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA EN 2020	5
INTRODUCTION	7
I – FAITS SAILLANTS OBSERVÉS EN 2020	8
II – EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCÈS	17
2.1 – Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)	17
2.2 – Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)	18
III – EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION	20
3.1 – Taux de bancarisation strict (TBS)	20
3.2 – Taux de bancarisation élargi (TBE)	21
IV – EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS DANS L'UEMOA	26
4.1 – Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)	26
4.2 – Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)	26
V – EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA	28
VI - DÉFIS À RELEVER	29
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	30
ANNEXES	32

LISTE DES ACRONYMES

AFD	: Agence Française de Développement
AFI	: Alliance pour l'Inclusion Financière
AfPI	: Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière
APIF	: Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF)
APSFd	: Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADF	: Banque Agricole du Faso
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNSMO	: Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre
CSFASM	: Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du Secteur de la Microfinance
FNM	: Fonds National de Microfinance
GIM-UEMOA	: Groupement Interbancaire Monétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
MEREF-SFD	: Mécanisme de Refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés
OQSF	: Observatoire de la Qualité des Services Financiers
OFMS	: Orange Finances Mobiles Sénégal
PND	: Plan National de Développement
PAIF	: Projet d'Appui aux Acteurs de l'Inclusion Financière
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNEF	: Programme national d'éducation financière
PREF	: Programme régional d'éducation financière
PRES	: Programme de Résilience Économique et Sociale
SFD	: Système Financier Décentralisé (institution de microfinance)
SNIF	: Stratégie nationale d'inclusion financière
SRIF	: Stratégie régionale d'inclusion financière
SMS	: Structure Ministérielle de Suivi
TBE	: Taux de bancarisation élargi
TBS	: Taux de bancarisation strict
TGPSFd	: Taux global de pénétration démographique des services financiers
TGPSFg	: Taux global de pénétration géographique des services financiers
TGUSF :	: Taux global d'utilisation des services financiers
TINc	: Taux d'intérêt nominal des crédits
TINd	: Taux d'intérêt nominal des dépôts
TUSB	: Taux d'utilisation des services bancaires
TUSME	: Taux d'utilisation des services de monnaie électronique
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UNCDF	: United Nations Capital Development Fund

RÉSUMÉ

Le présent rapport fait le point de la situation de l'inclusion financière dans les Etats membres de l'UEMOA, au cours de l'année 2020, en analysant l'évolution des sept indicateurs, retenus par la Banque Centrale. Ceux-ci sont regroupés autour de trois dimensions de l'inclusion financière, à savoir "l'accès", "l'utilisation" et "l'accessibilité-prix". Il s'agit :

- pour la dimension "**accès**", du "taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)", qui mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations et du «taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)", qui évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1.000 km² ;
- pour la dimension "**utilisation**", du "taux de bancarisation strict (TBS)", qui détermine le pourcentage de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, du "taux de bancarisation élargi (TBE)" qui complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de microfinance et du "taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)" qui constitue le cumul du taux de bancarisation élargi et du pourcentage de la population adulte titulaire d'un compte de monnaie électronique auprès des établissements émetteurs de monnaie électronique ;
- pour la dimension "**accessibilité-prix**", du "taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd)", qui mesure la rémunération de l'épargne au niveau des banques et des systèmes financiers décentralisés et du "taux d'intérêt nominal des crédits (TINc)", qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les systèmes financiers décentralisés.

Le rapport analyse également l'évolution, dans toutes ses dimensions, du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA, à travers la progression de l'indice synthétique, calculé en tenant compte des sept indicateurs réunis.

L'examen de ces indicateurs laisse apparaître une amélioration de l'inclusion financière dans l'UEMOA en 2020. En effet, une évolution favorable de l'offre et de la demande a été enregistrée au cours de la période sous revue. Les conditions de banque ont par contre enregistré une orientation contrastée.

S'agissant de l'accès des populations aux services financiers (l'offre), le taux global de pénétration démographique a augmenté de 9 points en 2020 par rapport à 2019, pour se situer à 111 points de services pour 10.000 adultes. Le taux global de pénétration géographique a enregistré une évolution plus significative de 29 points, pour se situer à 234 points de services sur 1.000 km² en 2020 contre 205 points de services sur 1.000 km² un an auparavant.

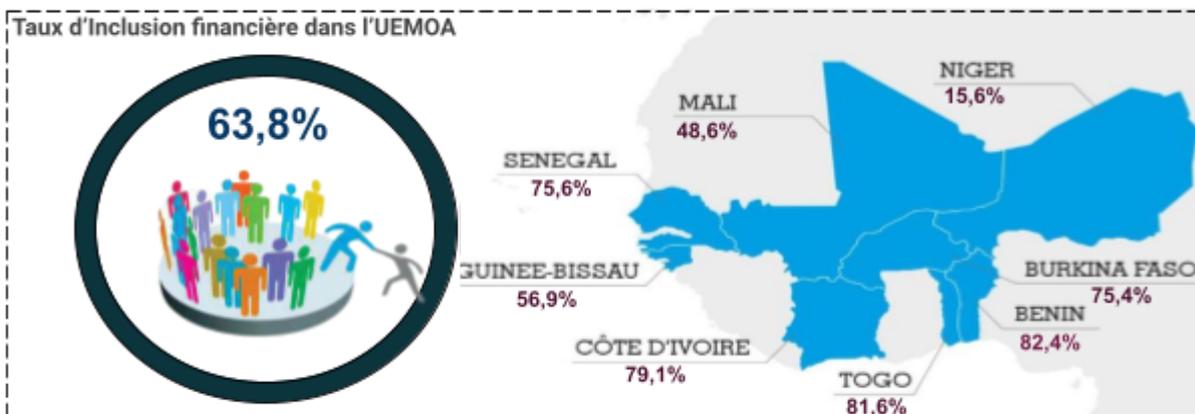
Concernant la demande (l'utilisation), le taux de bancarisation strict est passé de 17,7% en 2019 à 19,3% en 2020. Le taux de bancarisation élargi est ressorti à 39,8% contre 38,8% en 2019, enregistrant ainsi une progression relativement modeste. Le taux global d'utilisation des services financiers s'est situé à 63,8% contre 60,0% un an auparavant.

Les conditions de banque ont également connu une évolution favorable, du fait du loyer de l'argent, qui a enregistré une baisse de 9 points de base, pour se situer à 6,59% en 2020 contre 6,68% un an auparavant. Le taux de rémunération des dépôts des populations auprès des banques a néanmoins enregistré un repli de 21 points de base, pour se situer à 5,13% en 2020.

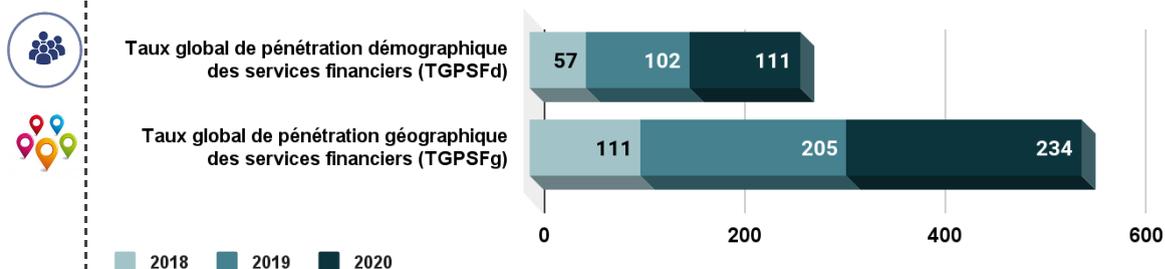
Ainsi, l'inclusion financière dans l'UEMOA s'est globalement améliorée en 2020, au regard de l'évolution des indicateurs présentés ci-dessus et de la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière, qui s'est accru de près de 0,019 point entre 2019 et 2020 pour se situer à 0,520 sur une échelle comprise entre 0 et 1.

Ces performances reflètent les efforts déployés dans l'Union par toutes les parties prenantes pour rendre les services financiers accessibles aux populations.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA EN 2020

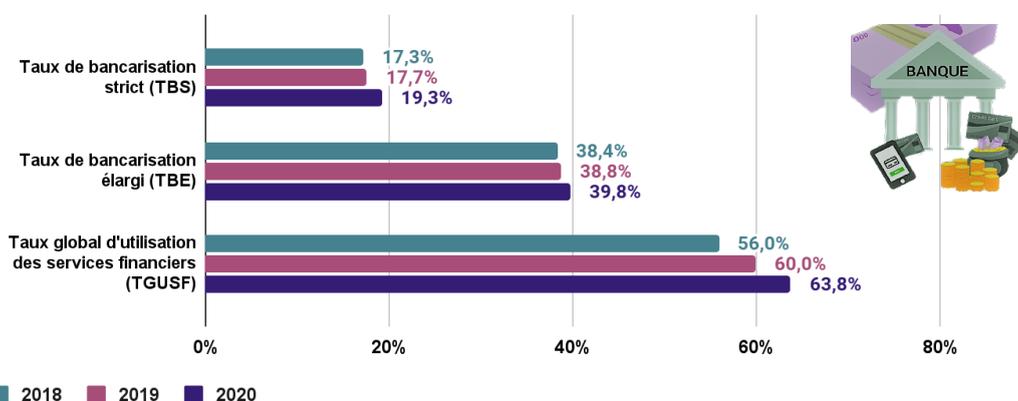


INDICATEURS D'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS



« Plus de proximité des services financiers vis-à-vis des populations et un meilleur maillage en points de services financiers, du fait notamment de l'augmentation des points de distribution des services financiers via la téléphonie mobile »

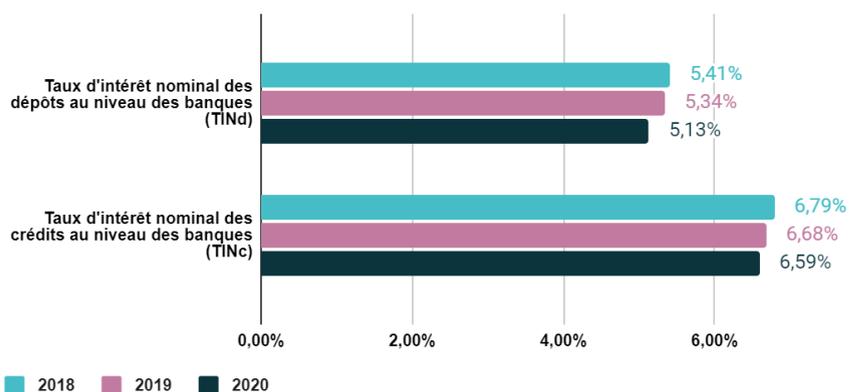
INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS



« Progression de 3,8 points de pourcentage du taux d'inclusion financière en 2020, avec une contribution significative des services financiers via la téléphonie mobile »

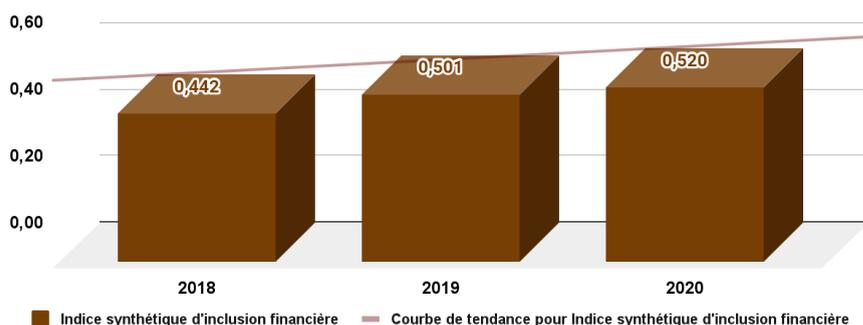
Source : BCEAO

INDICATEURS D'ACCESSIBILITÉ-PRIX DES SERVICES FINANCIERS



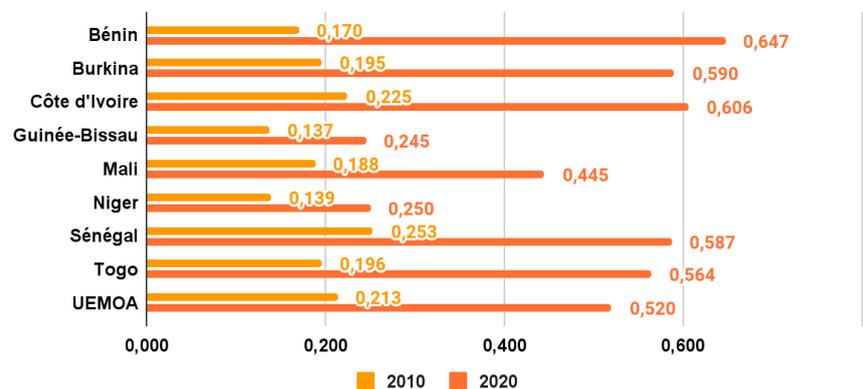
« Le loyer de l'argent est ressorti moins cher en 2020, nonobstant la baisse du taux de rémunération des dépôts au niveau des banques »

INDICE SYNTHÉTIQUE D'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA



« L'indice d'inclusion financière s'est globalement amélioré, ressortant à 0,520 en 2020 contre 0,501 en 2019, sur une échelle comprise entre 0 et 1 »

Evolution au cours des dix (10) dernières années de l'indice synthétique par pays et au niveau de l'UEMOA



Source : BCEAO

INTRODUCTION

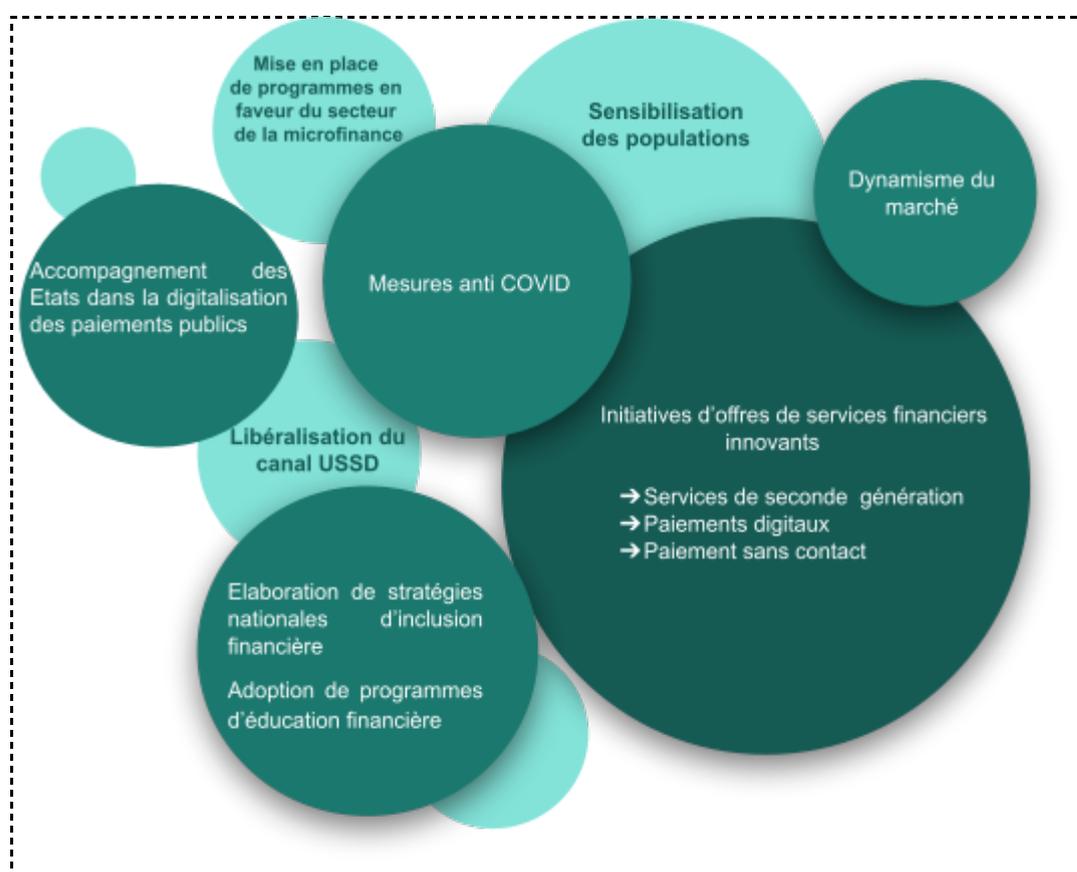
Le rôle de la BCEAO en matière de promotion de l'inclusion financière a été déterminant pour renforcer l'accès aux services financiers des populations de l'UEMOA au cours des dernières années. En effet, l'Institut d'émission a poursuivi ses actions en faveur du développement du secteur financier de l'Union et a contribué à l'élargissement de l'utilisation optimale des produits et services financiers par les personnes physiques ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME).

Par ailleurs, l'impact de la récente crise sanitaire liée à la COVID-19 sur l'accès aux services financiers a été en partie atténué par les nombreuses initiatives de l'Institut d'émission, notamment pour favoriser la digitalisation des produits et services financiers, accompagner les entreprises à maintenir leur capacité de production et renforcer la protection et les compétences des usagers des services financiers.

Ainsi, conjuguant ses actions à celles des différentes parties prenantes, notamment les Etats, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, la Banque Centrale a œuvré, au cours de l'année 2020, à la consolidation des acquis et à la réduction de l'exclusion financière des catégories défavorisées de la population.

Le présent rapport fait le point de ces actions et donne un aperçu de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA, au cours de l'année 2020. A cet égard, il passe en revue les faits saillants intervenus pendant cette période et procède à une analyse détaillée de l'évolution des sept (7) indicateurs retenus pour son évaluation. Il examine, ensuite, le niveau global de l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, à travers la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'Union. Enfin, il identifie les défis à relever et dresse les perspectives.

Faits saillants observés en 2020



I – FAITS SAILLANTS OBSERVÉS EN 2020

Au cours de l'année 2020, différentes initiatives ont été menées au niveau des Etats pour le renforcement de l'inclusion financière dans l'UEMOA. Elles portent notamment sur l'élaboration de stratégies nationales d'inclusion financière, l'adoption de programmes d'éducation financière et la réalisation de campagnes de sensibilisation des populations, la promotion de la digitalisation des paiements et des innovations financières ainsi que le développement de fonds nationaux pour la microfinance.

Au plan national



Bénin

Un Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) a été créé par décret n°2020-291 du 3 juin 2020. Cette structure a pour mission d'encourager les populations et les PME à recourir davantage au système financier et de restaurer leur confiance à l'endroit des services financiers. Le champ d'intervention de l'OQSF concerne les produits et services financiers de détail ainsi que les relations entre institutions financières, consommateurs et petites et moyennes entreprises (PME). Le Bénin devient ainsi, après le Sénégal en 2009 et la Côte d'Ivoire en 2016, le troisième pays de l'Union à se doter d'une telle structure.

Par ailleurs, le processus d'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière s'est poursuivi au cours de l'année 2020. A cet égard, une task-force a été mise en place au niveau du ministère en charge du plan et du développement. Les Autorités ont également mobilisé les ressources financières nécessaires à son élaboration.

En outre, le Fonds National de la Microfinance (FNM) a apporté des innovations dans son programme, à travers la dématérialisation des décaissements des prêts et leur remboursement, en mettant l'accent sur l'utilisation de la monnaie électronique.

Enfin, une quinzaine de l'assainissement du secteur de la microfinance a été organisée en novembre 2020 par le Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du Secteur de la Microfinance (CSFASM).



Burkina

L'année 2020 a été notamment marquée par le lancement officiel, le 10 septembre à Ouagadougou, du Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI). Créé dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de finance inclusive adoptée en 2019, ce Fonds vise à promouvoir l'accès des populations à faibles revenus aux produits et services financiers. Son mécanisme de fonctionnement prévoit (i) la mise à disposition, en faveur des institutions de microfinance, de lignes de crédit destinées aux groupes cibles et (ii) la mise en place de deux dispositifs de garantie visant, d'une part, à permettre aux SFD de mobiliser des financements auprès des banques et, d'autre part, à les inciter à financer les secteurs spécifiques promus par l'Etat.

Dans le cadre des mesures d'atténuation de l'impact de la COVID-19 prises par le gouvernement, l'Etat burkinabè et l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSF) ont signé, en août 2020, une convention de partenariat qui prévoit la mise à disposition, sous la forme de prêts concessionnels, d'un montant de cinq milliards (5 000 000 000) de FCFA aux SFD.

L'année 2020 a également été marquée par la prise, le 24 août, du décret portant numérisation des paiements de l'Etat au Burkina. Par ailleurs, un plan d'action pour l'éducation financière (2021-2023) a été adopté le 9 décembre 2020. Un groupe de travail, chargé de mettre en place l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers, a également été créé par décret en date du 25 septembre 2020.

Enfin, la première édition du Cadre National de Concertation des Acteurs de l'Inclusion Financière s'est tenue, les 17 et 18 décembre 2020 en vue d'échanger sur les "*défis pour une capitalisation des interventions du secteur*" en matière de promotion de l'inclusion financière.

Côte d'Ivoire

Le Gouvernement a adopté, en février 2020, un Programme National d'Éducation Financière (PNEF). Ce programme est centré autour du renforcement des compétences des populations à faibles revenus, afin de les préparer à accéder aux services financiers et à les utiliser judicieusement. A cet égard, un atelier de cadrage a été organisé du 21 au 24 juillet 2020 pour l'élaboration des modules d'éducation financière y relatifs.

En outre, un dispositif de recouvrement des recettes propres des collectivités territoriales dénommé "*Net Collect Service*" a été implémenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Cette structure a également opérationnalisé la plateforme de paiement électronique dénommée "*TresorPay*", servant à dématérialiser les paiements et les encaissements effectués dans ses guichets.

Par ailleurs, une étude panoramique sur les FinTech en Côte d'Ivoire a été réalisée sur la période allant de juillet à décembre 2020. Il ressort de cette étude que les principales prestations offertes par les FinTech sont (i) le porte-monnaie électronique et les paiements associés, (ii) les solutions de transfert rapide d'argent et (iii) les plateformes d'agrégation des moyens de paiement. Elle a également permis d'identifier les défis, d'analyser les opportunités et de formuler des recommandations pour un écosystème des FinTech favorable à l'inclusion financière.

Enfin, l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) a lancé en octobre 2020, une étude sur les paiements marchands, dont l'objectif est l'élaboration d'une note d'orientation pour accroître les petits paiements numériques des commerçants en Côte d'Ivoire.

Guinée-Bissau

Le processus d'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière s'est poursuivi en 2020. Il en est de même pour les travaux relatifs à la création d'une institution de microfinance de référence, dont la concrétisation devrait contribuer à impulser une nouvelle dynamique à la microfinance en Guinée-Bissau, qui reste un secteur à fort potentiel de développement.

En outre, un partenariat noué entre Orange Bissau et la Banco Da União (BDU) a permis le lancement, en octobre 2020 d'un service de transfert rapide d'argent.



Mali

Un atelier de priorisation des actions à mettre en œuvre, en vue de l'élaboration du programme national d'éducation financière a été organisé en novembre 2020. En outre, une étude relative à l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière du Mali a démarré en décembre de la même année, sous la conduite du Comité National de Suivi de la Mise en Oeuvre (CNSMO).

L'APSF a organisé, au cours du troisième trimestre 2020, une série de rencontres dans le cadre des mesures de riposte contre la COVID-19 ainsi que des sessions de formation à l'endroit de ses membres, notamment en matière d'implémentation de la finance islamique au sein d'un SFD.

Des protocoles d'accord noués entre Orange Finances Mobiles Mali et les sociétés Baobab+ et Energy+ Mali ont rendu possible l'achat par les populations de codes de recharge pour les kits solaires via orange money. Par ailleurs, la Banque Atlantique a reçu l'avis favorable de la Banque Centrale pour l'émission de monnaie électronique, en partenariat avec la société Wizall-Mali.



Niger

L'année 2020 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Acteurs de l'Inclusion Financière (PAIF). Ainsi, des structures de promotion et de supervision et certaines institutions de microfinance ont bénéficié de l'appui financier des partenaires techniques et financiers, dont la Banque Mondiale (Projet FIRST) et l'Agence Française de Développement (AFD).

Par ailleurs, quatre (4) arrêtés ont été signés par le Ministre des Finances, en vue de rendre opérationnel le Secrétariat Exécutif en charge de la mise en œuvre des actions contenues dans le Plan d'action de la stratégie nationale de finance inclusive (SNFI).

En outre, un décret portant création, missions et organisation du Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF) a été adopté en juillet 2020. La mission de ce Fonds est de développer des mécanismes de financement favorisant l'inclusion financière de la majorité de la population nigérienne. Il devrait contribuer à l'atteinte de l'objectif global de la SNFI.



Sénégal

Des Journées de l'Inclusion Financière ont été organisées du 23 au 28 novembre 2020 par le Comité National de Suivi de la Mise en Oeuvre (CNSMO) de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA. L'objectif de cet événement, organisé en mode virtuel, était de consolider les acquis des deux premières éditions de la Semaine de l'Inclusion Financière par l'organisation de plusieurs ateliers, notamment sur (i) la promotion de la finance islamique, (ii) l'esprit d'entrepreneuriat ainsi que (iii) l'éducation financière. La rencontre a également permis de faire le bilan des éditions 2018 et 2019 de la Semaine de l'Inclusion Financière.

Par ailleurs, les travaux d'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière se sont poursuivis en 2020. Le document cadre a été validé par le Comité Technique qui a été mis en place à cet effet.

Dans le cadre du Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES), un demi milliard de francs CFA a été accordé à vingt-deux (22) SFD, à travers le Fonds d'Impulsion

de la Microfinance à taux nul, avec comme contrepartie le financement de leurs membres à un taux maximum de 3% l'an, tous frais compris.



Togo

L'année 2020 a été principalement marquée par l'élargissement des missions du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel, qui a évolué pour devenir un Ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel.

L'Etat togolais a également lancé en avril 2020, un Programme de Revenu Universel de Solidarité dénommé Novissi. Il s'agit d'un programme de transferts monétaires visant à soutenir tout citoyen togolais éligible ayant perdu son revenu en raison de l'adoption des mesures de riposte contre la COVID-19. Il a été mis en œuvre notamment grâce à l'utilisation du numérique.

Par ailleurs, le projet de stratégie nationale d'inclusion financière au Togo a été soumis au Secrétariat du Gouvernement, pour adoption.

Au cours de la même année, le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) a mis en place deux (2) nouveaux produits qui s'inscrivent dans le cadre de l'axe 3 "*Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion*" du Plan National de Développement (PND). Il s'agit notamment :

- d'un produit dénommé "*N'kodédé*", qui consiste en un crédit d'un montant de 5.000.000 FCFA, destiné aux bénéficiaires en fin de cycle des produits FNFI¹ ;
- d'un Kit de financement, formation et entrepreneuriat, constitué d'un crédit d'un montant de 400.000 FCFA, qui vise à financer les jeunes apprentis en formation ou en fin de formation.

Enfin, des actions de sensibilisation sur l'éducation financière ont été organisées par la Fondation Mérite International de la Jeunesse au Togo (MIJ-Togo) et AFLATOON International.

¹ Produits Accès des Agriculteurs aux Services Financiers (AGRISEF) et Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF).

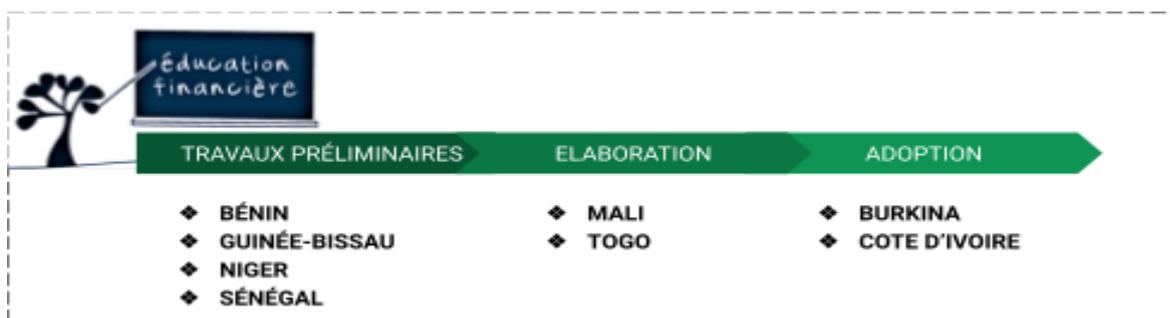
Au plan régional

Les initiatives ont notamment porté sur l'élaboration de programmes visant le renforcement des capacités des populations en littératie financière, la poursuite des travaux pour la promotion des services financiers numériques et la digitalisation des paiements des États ainsi que le renforcement de l'écosystème pour promouvoir les innovations financières.

Ainsi, les Autorités de la Banque Centrale ont adopté, en avril 2020, le **Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA**, qui vise à donner aux populations les connaissances requises en matière financière, afin de leur permettre de faire des choix éclairés et de prendre des décisions averties en toute connaissance de cause. A cet égard, une feuille de route a été élaborée pour servir de cadre de référence pour les États membres de l'Union, dans le processus d'élaboration de leur programme national d'éducation financière.

A cet effet, la Côte d'Ivoire a adopté en février 2020 son programme national d'éducation financière et le Burkina en décembre 2020, un plan d'action pour l'éducation financière. Le processus est avancé au Togo, où les programmes d'éducation financière, validés par les acteurs, sont en cours d'adoption par les Autorités nationales. La cartographie ci-après donne une représentation de l'état d'avancement des travaux dans les pays de l'Union à fin décembre 2020.

Etat de l'adoption des programmes nationaux d'éducation financière dans l'UEMOA à fin décembre 2020



Source : BCEAO

En 2020, la BCEAO a démarré les travaux visant la mise en place d'un **programme de sensibilisation du public sur les Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) dans l'UMOA**, en collaboration avec la Société Financière Internationale (SFI).

Ce programme a pour finalité de corriger le défaut d'appropriation culturelle des rapports de solvabilité par les populations de l'Union. A cet égard, des rencontres ont été organisées en vue d'informer les membres des groupes de travail, constitués dans les pays membres de l'UMOA, sur les orientations globales du programme, les résultats attendus et le rôle des différents acteurs dans sa mise en œuvre.



Source : Posters déclinés dans le cadre de la campagne de sensibilisation du public sur les BIC

La Banque Centrale a poursuivi, au cours de l'année 2020, les travaux du **Projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA**. A cet égard, les principales actions réalisées concernent (i) la création de Cellules Nationales au niveau chaque Etat membre, en vue notamment d'un meilleur suivi de la préparation des acteurs et déploiement du Projet dans les meilleures conditions, (ii) l'organisation de rencontres entre la BCEAO et les acteurs afin de présenter les pré-requis, les exigences de sécurité ainsi que les spécifications techniques et fonctionnelles nécessaires à leur connexion à la future plateforme, (iii) le démarrage, en août 2020, des travaux du Groupe de projet chargé de la mise en place du cadre réglementaire de fonctionnement de l'interopérabilité et de l'élaboration du plan d'affaires ainsi que (iv) le lancement des marchés inscrits dans la feuille de route du projet, notamment celui relatif à l'acquisition et au déploiement de la solution d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA.

Toujours dans le cadre de ce projet, la BCEAO a organisé, le 3 septembre 2020, en relation avec la Banque Africaine de Développement (BAD), un atelier virtuel de partage des résultats de l'étude sur la maturité du marché de l'UEMOA en matière d'interopérabilité des services financiers numériques, réalisée en 2019 par le Cabinet PWC Côte d'Ivoire. Cette étude a notamment permis de procéder à l'état des lieux de l'écosystème des paiements numériques de l'Union, du niveau de maturité des différents Etats membres, des contraintes et des défis à relever pour la mise en œuvre de l'interopérabilité des services financiers numériques. Les recommandations ont contribué à l'adoption d'une feuille de route pour l'implémentation de la solution pour la future plateforme d'interopérabilité.

Maturité du marché des pays de l'Union pour l'interopérabilité des services financiers (2019)

Pays	Maturité du marché des pays de l'UEMOA pour l'interopérabilité des SFN conformément aux paramètres du pilier «Accès»			
	Pénétration bancaire (démographique et géographique)	Pénétration de la monnaie électronique (démographique et géographique)	Points de contact (démographiques et géographiques)	de SFD Maturité globale selon le pilier et qualité
Bénin				
Burkina Faso				
Côte d'Ivoire				
Guinée Bissau				
Mali				
Niger				
Sénégal				
Togo				

Emergent
 En développement
 Relativement mature
 Ambitieux

Source : Pwc, Rapport sur l'évaluation de la maturité du marché de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) pour l'interopérabilité des services financiers numériques, 2019.

Parallèlement, les initiatives en faveur de la digitalisation des paiements publics et de l'utilisation des paiements digitaux se sont poursuivies au sein de l'Institut d'émission. Leur principal objectif est d'apporter aux populations de l'Union des services de paiement de proximité et à des coûts abordables. A cet égard, deux chantiers ont été lancés par la Banque Centrale.

Il s'agit, d'une part, de l'**accompagnement de la connexion des Trésors Publics Nationaux à la plateforme du GIM-UEMOA** pour l'émission de monnaie électronique et l'adoption d'instruments de paiement innovants pour le règlement des allocations publiques, en faveur notamment des étudiants et des retraités. Leur connexion à la plateforme monétique régionale

devrait également contribuer à faire évoluer les administrations publiques financières vers une infrastructure technique facilitant les transactions avec les populations. Enfin, ce projet favorise une plus grande autonomie des Trésors Publics dans la gestion de leurs activités financières ainsi que l'élargissement des réseaux d'acceptation et de distribution des moyens de paiement digitaux. Un **Guide pour l'émission de monnaie électronique** a été mis à la disposition des Trésors publics à cet effet.

L'institut d'émission a également élaboré, en 2020, un **Guide pour la digitalisation des paiements des Etats membres de l'UEMOA**.

Ce Guide vise à accompagner les Etats dans la digitalisation de leurs paiements, en mettant en exergue les grandes lignes de ce processus. Il s'adresse à l'ensemble des parties prenantes intervenant dans les activités liées aux paiements publics des Etats membres de l'Union, telles que les administrations financières, les établissements publics et les grands facturiers.

Le document élaboré s'inspire notamment des résultats de l'étude, publiée en juillet 2019 par la BCEAO et la Banque Mondiale, sur l'état des lieux de la digitalisation des paiements des Etats membres de l'UEMOA, sur la période de 2016 à 2018.



[Guide pour la digitalisation des Paiements des Etats membres de l'UEMOA](#)

Par ailleurs, le Gouverneur de la BCEAO a créé, en février 2020, par Décision n°067-02-2020, un **Comité FinTech** visant à promouvoir le développement harmonieux des FinTech dans l'Union. Les actions prévues par l'Institut d'émission devraient favoriser (i) la connaissance et le suivi des FinTech, (ii) la réglementation et la supervision de ces entités ainsi que (iii) le renforcement des capacités et la veille technologique. Grâce à leur capacité d'innovation, les FinTech pourraient contribuer à l'inclusion financière des populations et des PME, avec le développement des services de paiement et de financement.

Les rencontres avec les acteurs, entamées en 2019, se sont poursuivies en 2020. Les conclusions de ces échanges ont enrichi les travaux du Comité FinTech et ont permis de tirer des enseignements pour la mise en place d'un cadre réglementaire et organisationnel adapté aux services financiers numériques dans l'Union.

La Banque Centrale a également organisé, le 26 novembre 2020, un **atelier virtuel de restitution des résultats de l'étude sur la tarification des services financiers numériques dans l'UEMOA**. Cette étude avait pour objectifs (i) de dresser un état des lieux des services financiers numériques offerts par les émetteurs de monnaie électronique dans l'UEMOA, (ii) d'effectuer une comparaison de la tarification des services financiers numériques entre les pays de l'Union, d'une part, et entre les Etats membres et d'autres pays africains, d'autre part, et de (iii) proposer des recommandations visant la baisse des tarifs des services financiers numériques ainsi qu'un outil de suivi de la tarification. Au cours de l'atelier, qui a regroupé les acteurs de l'écosystème des paiements numériques, les résultats de l'étude ont été partagés et des recommandations visant une tarification des services financiers numériques plus favorable à l'inclusion financière des populations de l'Union ont été formulées (*cf. encadré n°1*).

Encadré n°1 : Conclusions de l'étude sur la tarification des services financiers numériques dans l'UEMOA

L'étude sur la tarification des services financiers numériques dans l'UEMOA réalisée en 2019 par la BCEAO et le Cabinet Deloitte, et financée par la Banque Mondiale a révélé qu'il n'existe pas de modèle uniforme. Les coûts appliqués aux services sont dictés par le marché et ne sont pas encadrés par une réglementation. Néanmoins, deux modèles ont été identifiés, à savoir une tarification par palier et celle indexée au montant de la transaction.

L'analyse comparative des tarifs des services financiers numériques, appliqués dans les Etats membres de l'UEMOA avec ceux en vigueur dans d'autres pays africains, tels que le Ghana, le Kenya et la Tanzanie, a mis en exergue une similitude des grilles tarifaires, notamment entre le Ghana et le Niger. Toutefois, les coûts appliqués au Ghana ressortent globalement inférieurs à ceux des pays de l'Union, tandis que ceux de la Tanzanie leur sont supérieurs.

En termes de recommandations, il a été suggéré à l'endroit de la BCEAO (i) l'encadrement de la tarification des services financiers, pour la gratuité de certains produits, tels que le paiement de factures et le paiement marchand, (ii) l'harmonisation de la présentation des grilles tarifaires, (iii) le renforcement de la transparence dans la tarification des services et l'information du client, avant sa souscription à tout service, (iv) la surveillance des services de seconde génération en vue du respect des dispositions réglementaires en matière d'offre de crédit, (iv) l'édiction et la diffusion de règles claires en matière de protection des consommateurs et le renforcement des dispositifs de réclamation ainsi que (v) l'information et l'éducation financière des populations.

Quant aux Etats, ils devraient poursuivre leurs efforts de libéralisation des codes USSD et de digitalisation des paiements publics. Ils pourraient également accompagner les petits commerçants dans l'acquisition des équipements de collecte de paiements.

A l'intention des émetteurs de monnaie électronique, il a été proposé (i) l'instauration de commissions pour les paiements marchands, dans le but d'inciter les commerçants à adhérer facilement à l'écosystème, (ii) le développement des services de seconde génération, afin de diversifier les services et les produits offerts aux populations, (iii) le respect des dispositions de la Loi portant définition et répression de l'usure dans l'UEMOA et (iv) la mise en place d'un serveur vocal interactif pour les réclamations clients, dans les principales langues locales de l'Union.

A l'issue de cette étude, il a été mis en place un dispositif spécifique de collecte périodique des tarifs des services financiers numériques, afin de mieux suivre leur évolution, de favoriser la transparence dans la tarification et d'informer davantage les usagers.

Enfin, le Gouverneur de la BCEAO a accordé, le 18 décembre 2020, **une audience virtuelle à sa Majesté, la Reine Máxima des Pays-Bas, Avocate Spéciale du Secrétaire Général des Nations-Unies pour la Finance Inclusive pour le Développement (UNSGSA).**



L'objectif de la rencontre était de permettre à l'UNSGSA de présenter ses travaux au Gouverneur et d'échanger sur les politiques et programmes pertinents d'inclusion financière qui pourraient être menés avec la BCEAO, en vue du renforcement de l'accès des populations aux services financiers. Les échanges devraient se poursuivre afin de définir un cadre de coopération pour le renforcement de l'inclusion financière.

Sur le plan réglementaire, dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, la Banque Centrale a pris à l'endroit des populations **des mesures de promotion des paiements électroniques, en concertation avec les banques et les établissements de monnaie électronique**. Ces mesures, retracées dans les Avis n°004-03-2020 du 03 avril 2020 et n°009-05-2020 du 30 avril 2020, visaient à accroître l'utilisation des moyens de paiement digitaux par les populations de l'Union et à réduire l'usage de la monnaie fiduciaire, dans le contexte de la distanciation physique, du respect des gestes barrières et des mesures de confinement. Des dispositions réglementaires ont été également prises au profit des clients des Institutions financières classiques, à travers les Avis n°005-04-2020 du 1^{er} avril 2020 et n°008-04-2020 du 27 avril 2020, relatifs au **report d'échéances de crédit par les établissements de crédit et aux mesures en faveur des institutions de microfinance**.

En outre, dans la perspective du développement au sein de l'Union des opérations de monnaie électronique, la Banque Centrale a édicté **l'Instruction n°01-01-2020 du 31 janvier 2020 visant à harmoniser l'enregistrement des transactions au sein du secteur bancaire et des SFD**. L'application de cette réforme réglementaire permettra d'assurer un meilleur suivi de l'activité de monnaie électronique. Ainsi, un séminaire de vulgarisation, visant à accompagner les assujettis dans sa mise en œuvre, a été organisé les 21 et 22 décembre 2020.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté, lors de sa session ordinaire tenue le 10 décembre 2020, le **projet de loi uniforme sur l'affacturage dans les Etats membres de l'UMOA**. Ce texte vise à doter l'Union d'un cadre juridique adapté, qui devrait contribuer à la dynamisation du financement des entreprises confrontées à des difficultés de trésorerie pour notamment financer leur cycle d'exploitation.

Enfin, plusieurs Autorités de Régulation des Télécommunications (ART) de l'Union ont pris des mesures visant à la **libéralisation de l'accès aux codes USSD (données de service supplémentaires non structurées), la réduction de leurs tarifs, la protection des usagers et l'amélioration de la qualité des services offerts aux usagers**. En effet, l'ouverture du service USSD à des tiers contribue au développement et à l'accessibilité des services financiers mobiles, notamment dans les zones rurales. Ces évolutions sont notamment le fruit d'échanges dans le cadre d'un Comité Ad hoc de concertation entre la Banque Centrale et les ART.

Au plan international

La Banque Centrale a présidé, le 9 septembre 2020, la **5^{ème} Assemblée Générale Annuelle de l'AFI, organisée par visioconférence**. La rencontre a permis aux membres du Réseau d'échanger sur les perspectives stratégiques de l'Alliance et d'adopter des modèles de politiques ainsi qu'une déclaration visant à améliorer l'engagement de l'AFI, à travers la mise en œuvre de politiques d'atténuation des risques susceptibles de compromettre les objectifs d'inclusion financière, tels que la crise sanitaire liée à la COVID-19.



En outre, l'Institut d'émission a pris part le 19 août 2020 à la **8^{ème} Table ronde des Leaders de l'Initiative africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière (AfPI)**, organisée par visioconférence par l'AFI, en collaboration avec la Banque Centrale de Tanzanie, autour du thème *“Renforcer les facteurs pour accélérer l'inclusion financière en Afrique”*. Les échanges ont notamment porté sur : (i) la réponse politique de l'AFI à la pandémie de la COVID-19, en soutien aux membres de la région Afrique, (ii) le renforcement des facteurs pour accélérer l'inclusion financière en Afrique et (iii) les options de politique



d'inclusion financière pour répondre aux besoins des segments défavorisés, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

La BCEAO a également pris part le 5 octobre 2020 **au lancement officiel virtuel du Bureau régional de l'AFI en Europe**, co-hébergé dans la ville de Luxembourg par le Ministère des finances et le Ministère des Affaires étrangères et européennes du Grand-Duché de Luxembourg. L'ouverture de ce Bureau régional devrait permettre de renforcer le dialogue entre les régulateurs financiers des pays émergents et développés avec les partenaires européens de l'AFI, et de faciliter le développement de nouveaux partenariats stratégiques. Le Bureau régional de l'AFI en Europe s'attachera, en outre, à renforcer les communications stratégiques, le plaidoyer et la représentation de l'Alliance à la refonte de l'architecture politique mondiale en matière financière.

En marge de la cérémonie de lancement, le gouvernement luxembourgeois et l'AFI ont co-organisé un **Programme d'apprentissage conjoint de haut niveau sur les écosystèmes FinTech inclusifs et la cybersécurité**, à l'attention des dirigeants des institutions membres de l'AFI. L'objectif de ce programme était de guider les dirigeants dans la prise de décisions éclairées en matière de conception d'écosystèmes FinTech efficaces, de développement ou d'amélioration de leurs cadres nationaux de cybersécurité et de promotion de politiques et de réglementations sur la finance verte inclusive. Les principales recommandations ont porté notamment sur (i) le développement des structures nationales de coordination et de collaboration, (ii) le développement d'outils nécessaires à la mise en place d'une stratégie de cybersécurité et (iii) l'innovation pour la finance verte inclusive et les FinTech.

II – EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCÈS

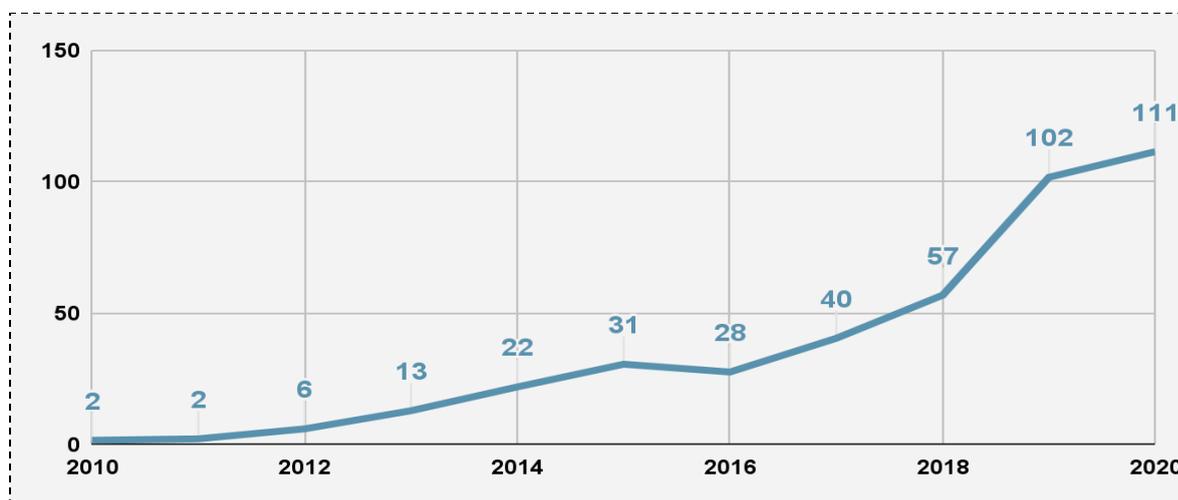
Dans l'UEMOA, deux indicateurs sont retenus pour mesurer le degré d'accès des populations aux services financiers. Il s'agit :

- du taux global de pénétration démographique des services financiers, qui mesure le nombre de points de services disponibles pour 10.000 adultes ;
- du taux global de pénétration géographique des services financiers, qui évalue le degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1.000 km².

2.1 – Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

Le taux global de pénétration démographique des services financiers a connu une hausse de 9 points, passant de 102 points de services pour 10.000 adultes en 2019 à 111 points de services pour 10.000 adultes en 2020 et 57 points de services en 2018.

Graphique n°1 : Evolution du taux global de pénétration démographique des services financiers dans l'UEMOA



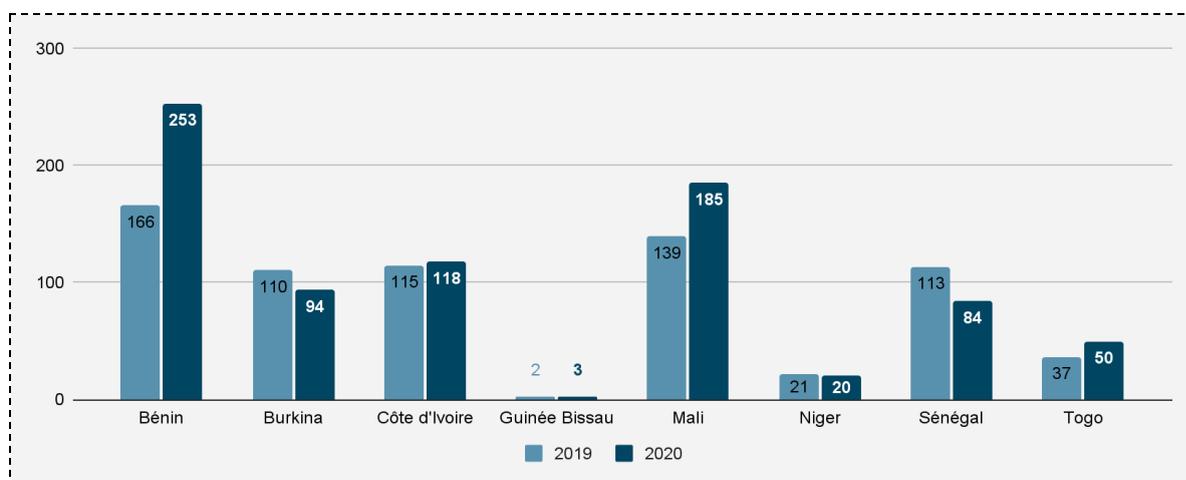
Source : BCEAO

Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des infrastructures de distribution des services de monnaie électronique au cours de la période sous revue. En effet, le taux de pénétration démographique des services de monnaie électronique a augmenté, pour ressortir à 110 points de services pour 10 000 adultes en 2020 contre 100 points de services pour 10.000 adultes en 2019. Les établissements de monnaie électronique utilisent un réseau de distribution de proximité qui ne nécessite pas des investissements lourds pour offrir leurs services, notamment les boutiques de quartier et les kiosques. Quant au taux de pénétration démographique des services bancaires, il s'est situé à 1 point de services pour 10.000 adultes, tout comme celui du secteur de la microfinance, affichant ainsi, tous les deux, une stabilité par rapport aux années précédentes.

Le taux de pénétration démographique le plus élevé a été observé au Bénin, avec 253 points de services pour 10 000 adultes, suivi du Mali (185 points de services), de la Côte d'Ivoire (118 points de services), du Burkina (94 points de services) et du Sénégal (84 points de services). Au Sénégal, un repli de 29 points du taux de pénétration démographique a été enregistré en 2020, du fait de la suppression de guichets par l'émetteur de monnaie électronique Orange

Finances Mobiles Sénégal (OFMS), relative à la mise en œuvre d'une plateforme de "Self Inscription" (inscription autonome) et le relèvement du plafond de dépôt en ligne.

Graphique n°2 : Taux global de pénétration démographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA



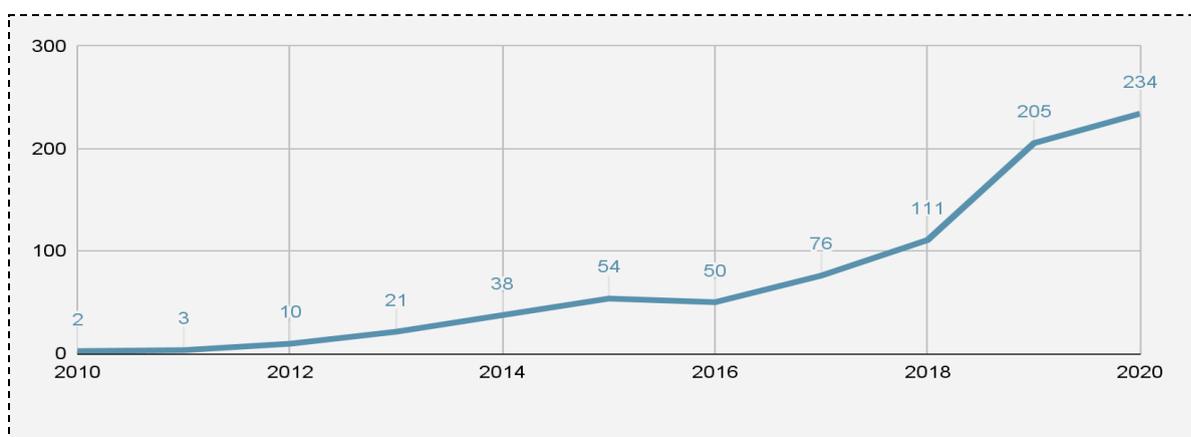
Source : BCEAO.

D'une année à l'autre, la progression la plus significative a été enregistrée au Bénin (+87 points), suivi du Mali (+46 points), du Togo (+13 points) et de la Côte d'Ivoire (+3 points). En revanche, une diminution a été observée au Sénégal (-29 points) et au Burkina (-16 points), du fait du repli enregistré au niveau des points de services de monnaie électronique.

2.2 – Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

Le taux global de pénétration géographique des services financiers a également connu une augmentation, pour passer de 205 points de services sur 1.000 km² en 2019 à 234 points de services sur 1 000 km² en 2020 (contre 111 points de services sur 1.000 km² deux ans auparavant). Tout comme au niveau du taux de pénétration démographique, cette performance s'explique par les évolutions enregistrées au niveau des réseaux de distribution des services de monnaie électronique. En outre, la crise sanitaire liée à la COVID-19 ainsi que les problèmes de sécurité dans certaines régions n'ont pas favorisé l'exploitation ou le déploiement des points de services de banque ou de microfinance.

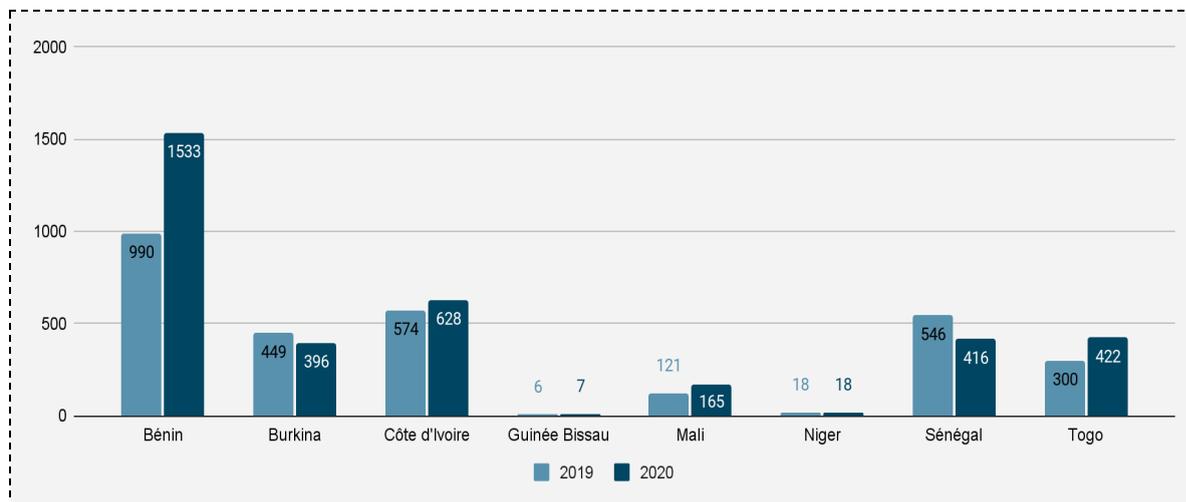
Graphique n°3 : Evolution du taux global de pénétration géographique des services financiers dans l'UEMOA



Source : BCEAO.

L'analyse par pays fait ressortir une disparité géographique dans la disponibilité des points de services financiers. Le Bénin, avec 1.533 points de services sur 1.000 km² en 2020, enregistre le taux le plus élevé de l'Union. Il est suivi de la Côte d'Ivoire et du Togo, dont la répartition géographique des points d'accès ressort respectivement à 628 et 422 points de services financiers sur 1.000 km². La Guinée-Bissau et le Niger, avec respectivement 7 et 18 points de services sur 1.000 km², affichent une faible performance.

Graphique n°4 : Taux global de pénétration géographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA



Source : BCEAO.

Globalement, le processus de densification du réseau de distribution des services financiers s'est poursuivi dans la plupart des pays de l'Union en 2020, notamment avec le déploiement des guichets des émetteurs de monnaie électronique. Toutefois, à l'exception du Bénin et du Togo, les progressions sont moins importantes comparées à l'année 2019.

III – EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION

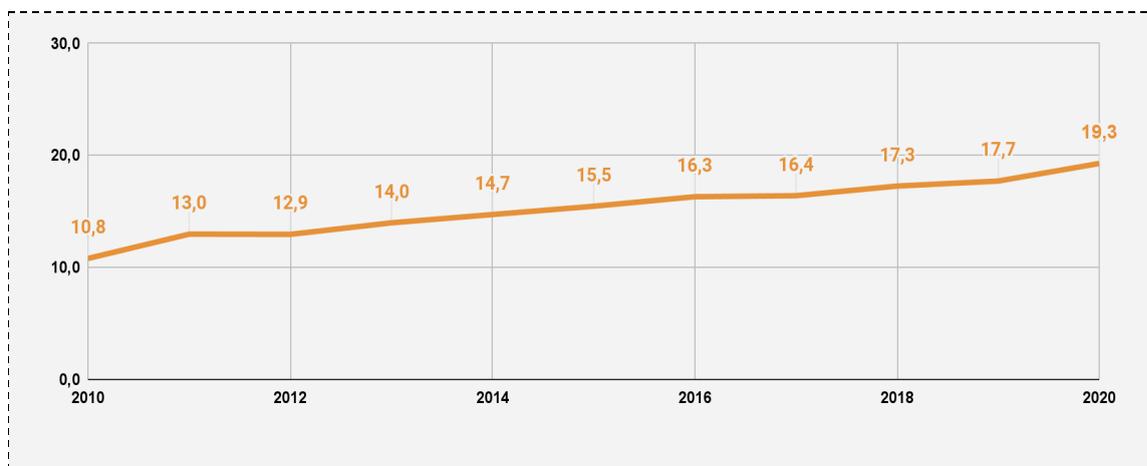
L'utilisation effective des services financiers est une dimension importante de l'inclusion financière. A cet égard, trois indicateurs sont retenus pour appréhender cette dimension dans l'Union. Il s'agit :

- du taux de bancarisation strict (TBS), qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor ;
- du taux de bancarisation élargi (TBE), qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance ;
- du taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière, qui évalue le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique.

3.1 – Taux de bancarisation strict (TBS)

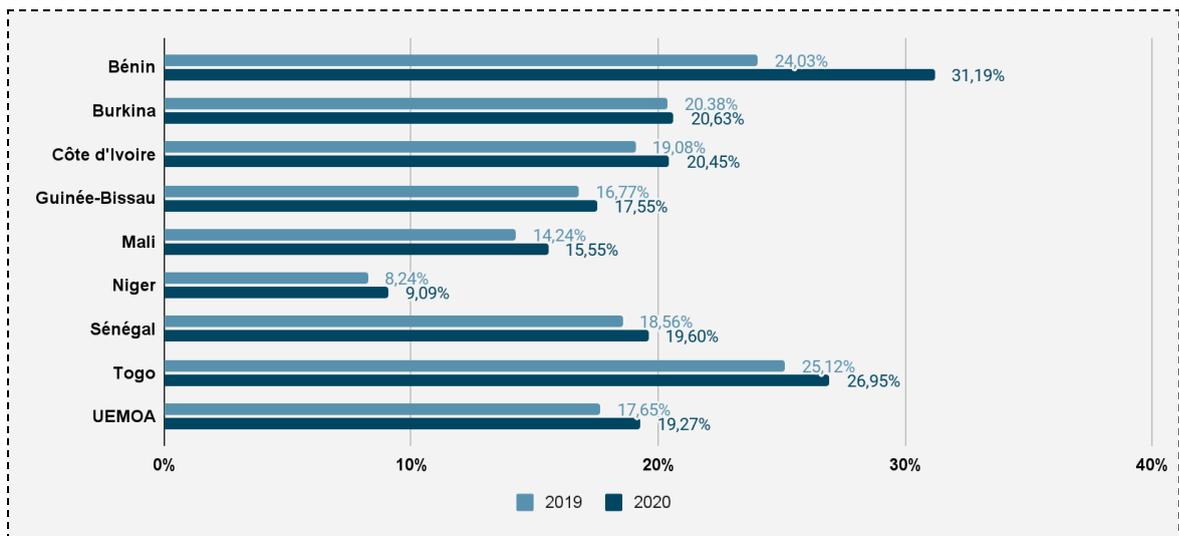
Dans l'UEMOA, le taux de bancarisation strict a progressé de 1,6 point de pourcentage, passant de 17,7% en 2019 à 19,3% en 2020. En 2018, il se situait à 17,3% (cf. graphique n°5).

Graphique n°5 : Evolution des taux de bancarisation strict dans l'UEMOA (en %)



Source : BCEAO

Le taux de bancarisation le plus élevé a été observé au Bénin (31,2%), suivi du Togo (27,0%), du Burkina (20,6%), de la Côte d'Ivoire (20,4%) et du Sénégal (19,6%). Le Niger, en revanche, affiche un taux de bancarisation strict de 9,1%.

Graphique n°6 : Taux de bancarisation strict dans les pays de l'UEMOA (en 2019 et 2020)

Source : BCEAO

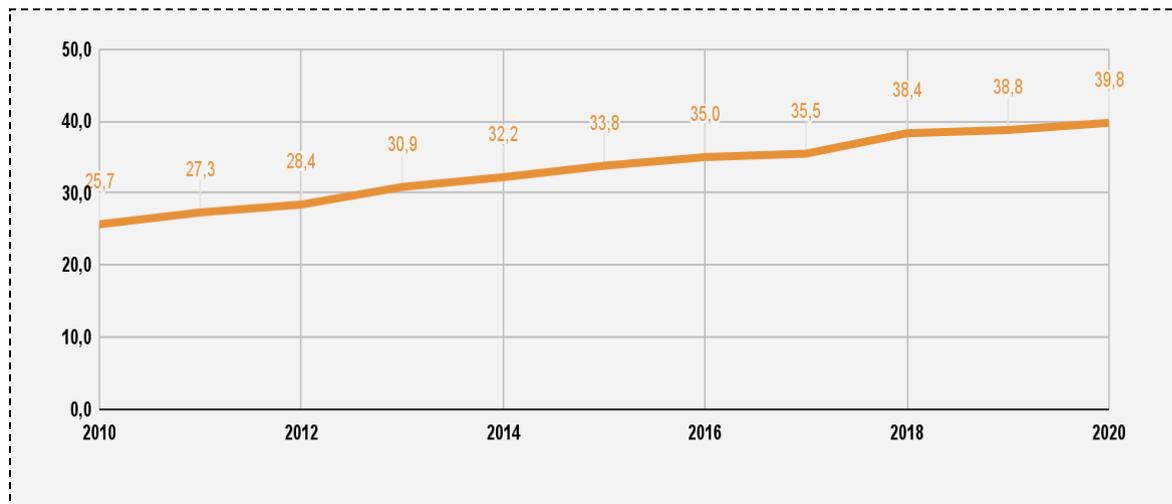
En termes de progression par pays, le taux de bancarisation strict en pourcentage a augmenté de 7,2 points au Bénin, suivi par le Togo (+1,8 point), la Côte d'Ivoire (+1,4 point), le Mali (+1,3 point) et le Sénégal (+1 point).

La hausse du taux de bancarisation strict dans l'Union est essentiellement imputable à l'augmentation de 14,8% du nombre de particuliers titulaires de comptes auprès des banques, au cours de la période sous revue, correspondant à près de 1,6 million de nouveaux usagers des services bancaires, dont l'essentiel a été enregistré au Bénin, en raison notamment des comptes XPress ouverts par ECOBANK. En dépit des efforts consentis pour renforcer l'utilisation des services bancaires, beaucoup de comptes sont restés inactifs en 2020, ressortant à 12,6% du total des comptes ouverts auprès de ces institutions, d'où la nécessité pour les banques d'adapter les services proposés aux besoins des populations. Les contributions des caisses nationales d'épargne et des services financiers postaux à l'inclusion financière des populations de l'Union demeurent relativement modestes.

3.2 – Taux de bancarisation élargi (TBE)

Le taux de bancarisation élargi de l'Union, qui prend en compte les utilisateurs des services de microfinance, est ressorti à 39,8% en 2020 contre 38,8% en 2019, soit une hausse de 1 point de pourcentage. Deux ans plus tôt, le TBE se situait à 38,4% (cf. graphique n°7). Un repli de 0,6 point de pourcentage du taux d'utilisation des services de microfinance² est enregistré en 2020 pour ressortir à 20,6%, en raison principalement de la fermeture de plus de 700 000 comptes dans la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018. Il s'agit de comptes inactifs, dont les titulaires ne se sont pas conformés aux dispositions statutaires en termes de droits d'adhésion. A cela s'ajoute la baisse des activités dans certaines zones rurales au Niger.

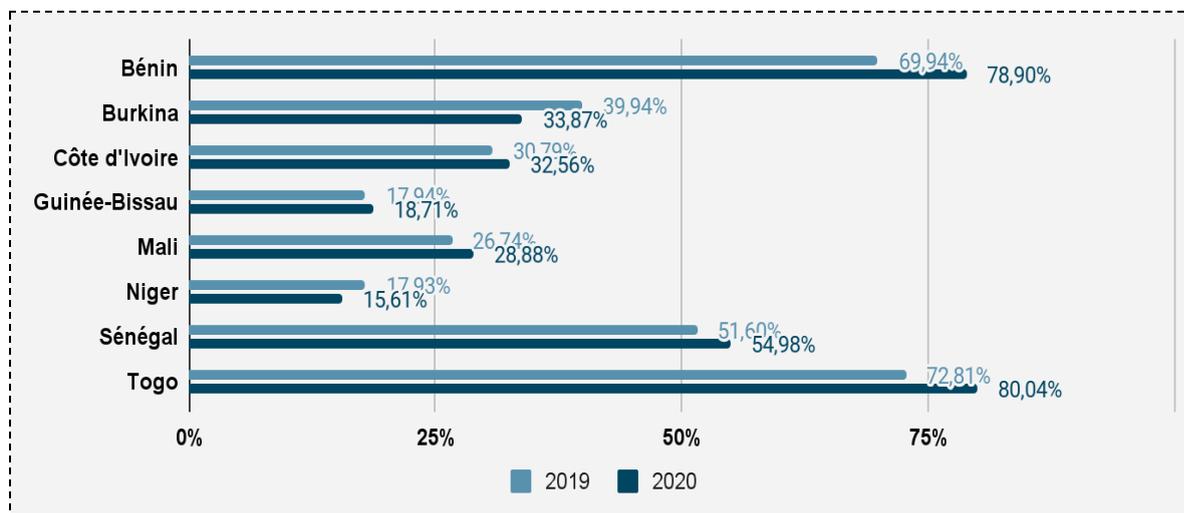
² Le nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les SFD, rapporté à la population adulte.

Graphique n°7 : Evolution des taux de bancarisation élargi dans l'UEMOA (en %)

Source : BCEAO.

Le taux le plus élevé a été enregistré au Togo (80,0%), suivi du Bénin (78,9%), du Sénégal (55,0%) et du Burkina (33,9%). Le Niger, avec un TBE de 15,61% en 2020, apparaît comme le pays de l'Union ayant réalisé la plus faible performance en la matière. Cette situation renseigne sur la nécessité de redynamiser le secteur de la microfinance dans certains pays de l'Union, en raison de son fort potentiel d'inclusion financière, notamment dans les zones rurales. Les chantiers en cours, visant à restructurer et à moderniser le secteur de la microfinance de l'Union et à rénover la réglementation bancaire, devraient davantage permettre de renforcer la contribution de ce secteur à la promotion d'une inclusion financière durable.

Les évolutions les plus significatives sont observées au Bénin (+9,0 pp³), au Togo (+7,2 pp), au Sénégal (+3,4 pp) et au Mali (+2,4 pp).

Graphique n°8 : Taux de bancarisation élargi dans les pays de l'UEMOA (en %)

Source : BCEAO.

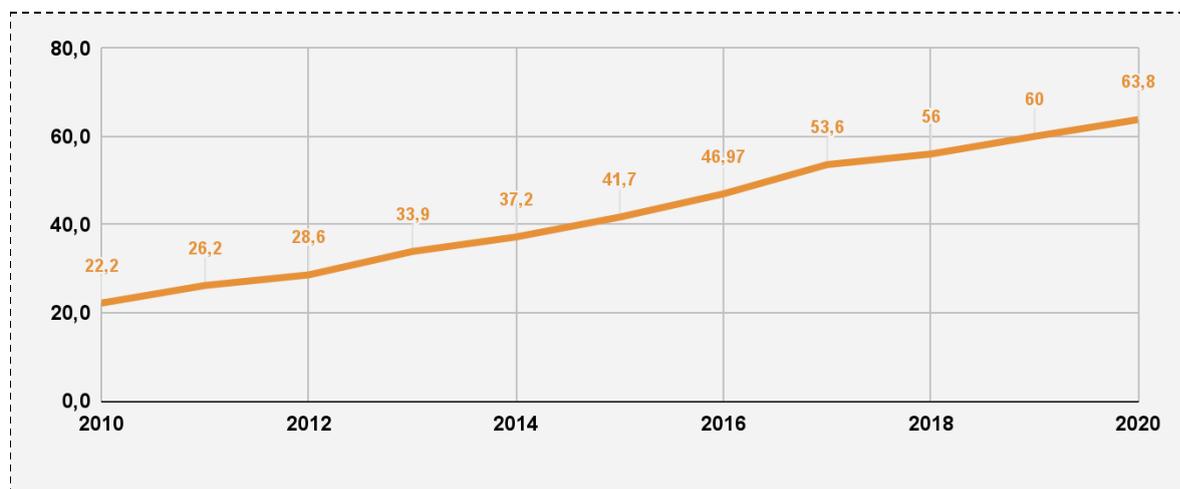
3.3 – Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)

Le TGUSF ou taux d'inclusion financière a connu une hausse de 3,8 points de pourcentage (pp), pour s'établir à 63,8% en 2020 contre 60% en 2019 et 56% deux ans auparavant (cf.

³ Point de pourcentage.

graphique n°9). Ce taux a été affiné, pour tenir compte du problème de multibancarité observé dans l'Union, dans l'attente de la mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA. Cette multibancarité se manifeste par la détention, par une et même personne, de plusieurs comptes dans une ou plusieurs institutions financières. Les enquêtes sur la demande de services financiers, réalisées dans certains pays de l'Union depuis 2016, ont révélé l'ampleur de ce phénomène dans la région.

Graphique n°9 : Evolution du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)

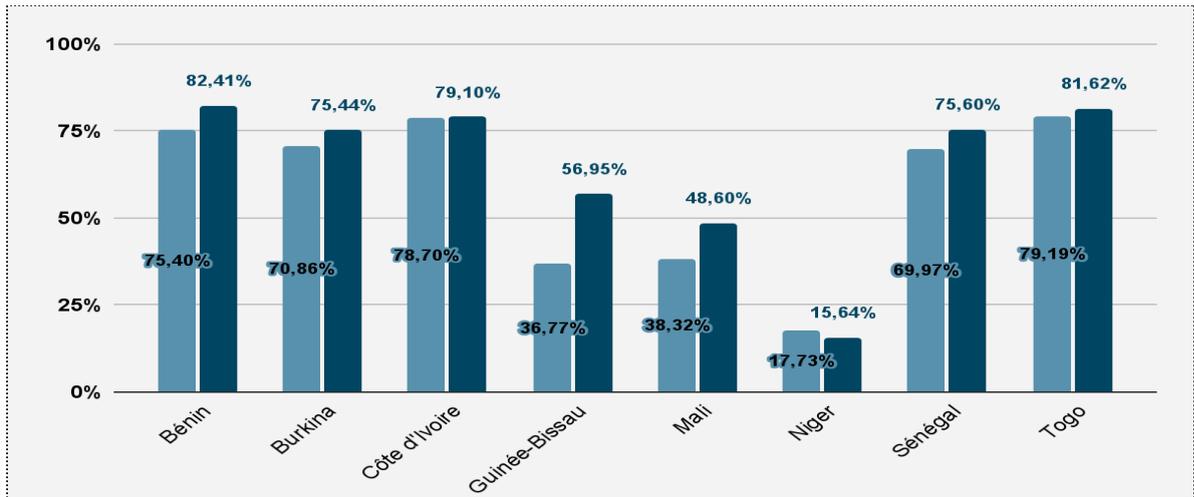


Source : BCEAO.

L'analyse du taux d'inclusion financière révèle que la monnaie électronique a contribué de manière significative à l'utilisation des services financiers dans l'Union. En effet, le taux d'utilisation des services de monnaie électronique a progressé de 9,8 pp, pour se situer à 48,6% en 2020, soit l'une des plus fortes progressions sur une année depuis une décennie. Cette situation pourrait s'expliquer par le recours intensif des services financiers via la téléphonie mobile au cours de la crise sanitaire grâce aux mesures prises par la Banque Centrale.

Par pays, le Bénin enregistre le taux d'inclusion financière le plus élevé (82,4%), suivi du Togo (81,6%), de la Côte d'Ivoire (79,1%), du Sénégal (75,6%) et du Burkina (75,4%). Le Niger, en revanche, affiche un taux d'inclusion financière de 15,6%.

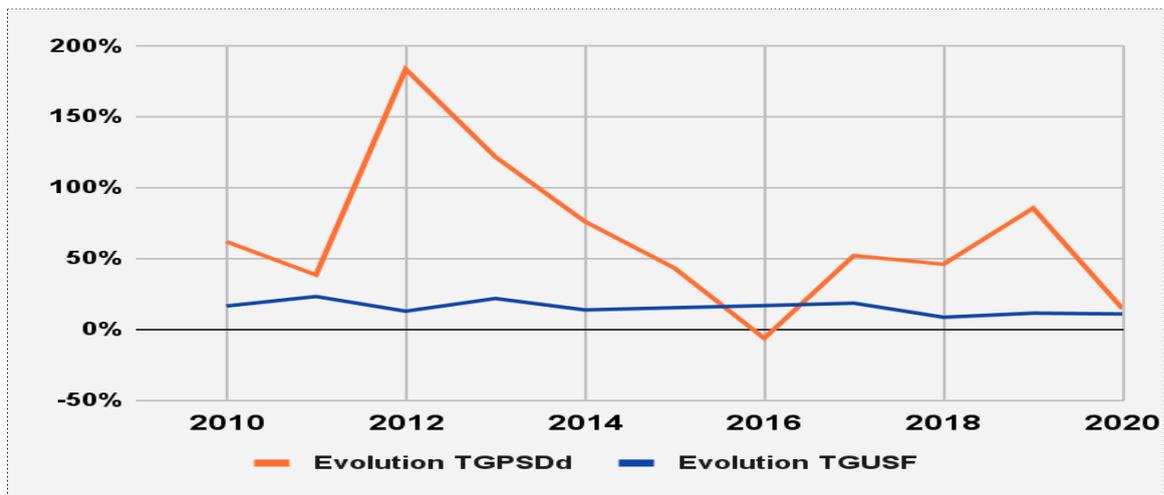
En termes de progression, la plus significative a été relevée en Guinée-Bissau (+20,2 pp), en raison notamment des performances réalisées par les émetteurs de monnaie électronique, au niveau de ce marché qui a encore un potentiel en termes de progression. Ce pays est suivi du Mali (+10,3 pp), du Bénin (+7,0 pp) et du Sénégal (+5,6 pp).

Graphique n°10 : Taux global d'utilisation des services financiers dans les pays de l'UEMOA

Source : BCEAO.

Les efforts consentis par les fournisseurs de services financiers pour le renforcement des infrastructures et leur disponibilité, ainsi que ceux réalisés par les Etats et la BCEAO pour améliorer l'écosystème financier de l'Union expliquent l'évolution de l'utilisation des services financiers au cours de l'année 2020. En particulier, la contribution du secteur de la monnaie électronique a été significative, en raison d'une part, de la crise sanitaire de la COVID-19 qui a favorisé l'adoption des paiements électroniques par les populations des services et, d'autre part, des mesures prises par la Banque Centrale pour l'assouplissement des conditions d'ouverture des comptes.

Néanmoins, une analyse comparée de l'accroissement de l'accès aux services financiers et de l'utilisation de ces mêmes services laisse apparaître une évolution moins rapide de la demande par rapport à l'offre (*cf. graphique n°11*).

Graphique n°11 : Evolution comparée de l'accroissement du taux global de pénétration démographique et du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA

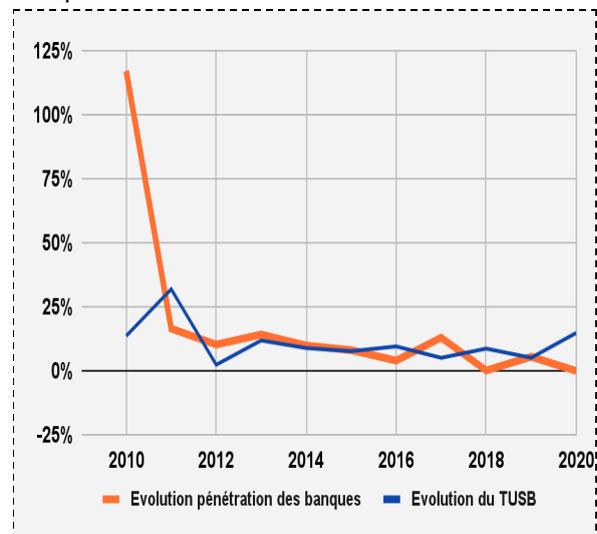
Source : BCEAO.

Toutefois, selon les secteurs, les rythmes de progression entre les points d'accès et le nombre d'utilisateurs diffèrent. Ainsi, par exemple, au niveau des banques et des SFD, le rythme d'évolution des points de services financiers n'a pas été aussi rapide que celui des particuliers titulaires de comptes, contrairement aux établissements de monnaie électronique au niveau

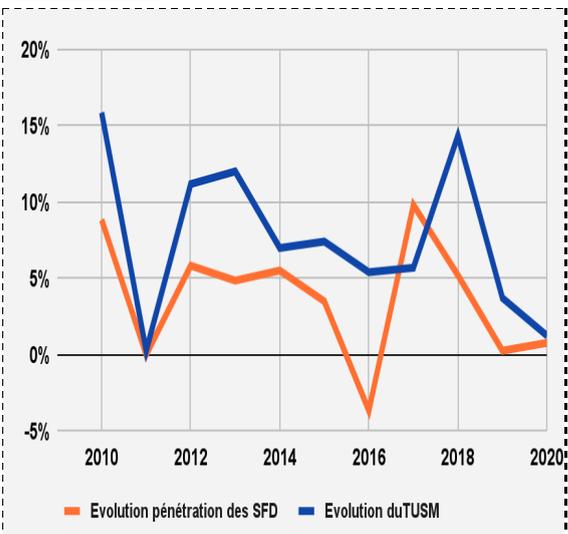
desquels il est légèrement plus significatif (cf. Graphique n°12).

Graphique n°12 : Evolution comparée de l'accroissement des taux de pénétration démographique et des taux d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA

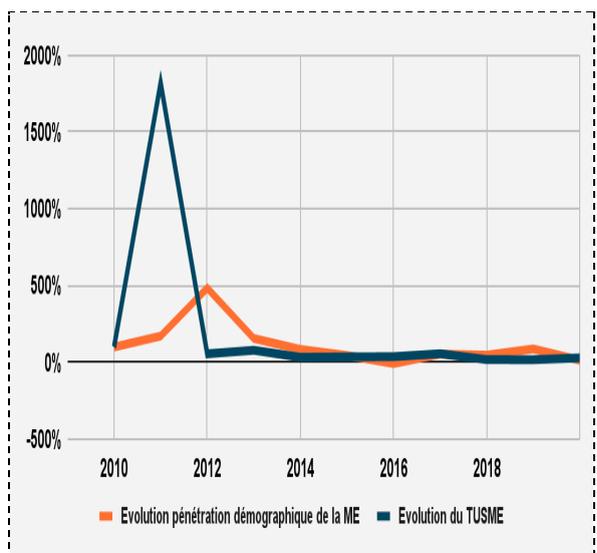
Banque



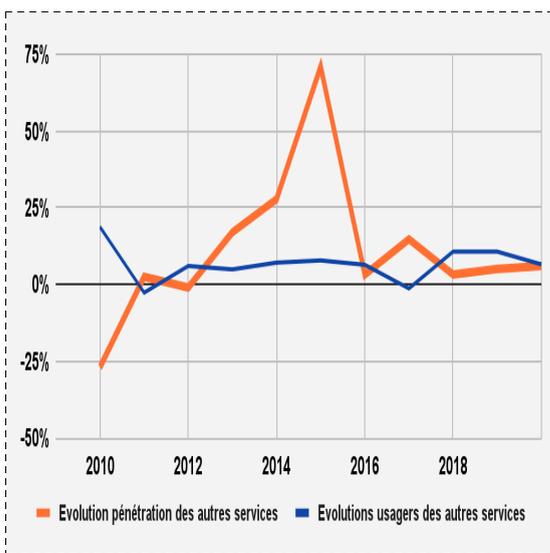
Microfinance



Monnaie électronique



Autres



IV – EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS DANS L'UEMOA

Dans l'Union, deux indicateurs sont retenus pour apprécier "l'accessibilité-prix"⁴ des services financiers et appréhender, en partie, la « qualité » de ces services. Il s'agit :

- du taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd), qui mesure la rémunération des dépôts des épargnants au niveau des banques et des SFD ;
- du taux d'intérêt nominal des crédits (TINc), qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les SFD.

En l'absence de statistiques homogènes sur les taux d'intérêt appliqués par les SFD, seuls ceux pratiqués par les banques ont été retenus dans cette analyse.

4.1 – Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)

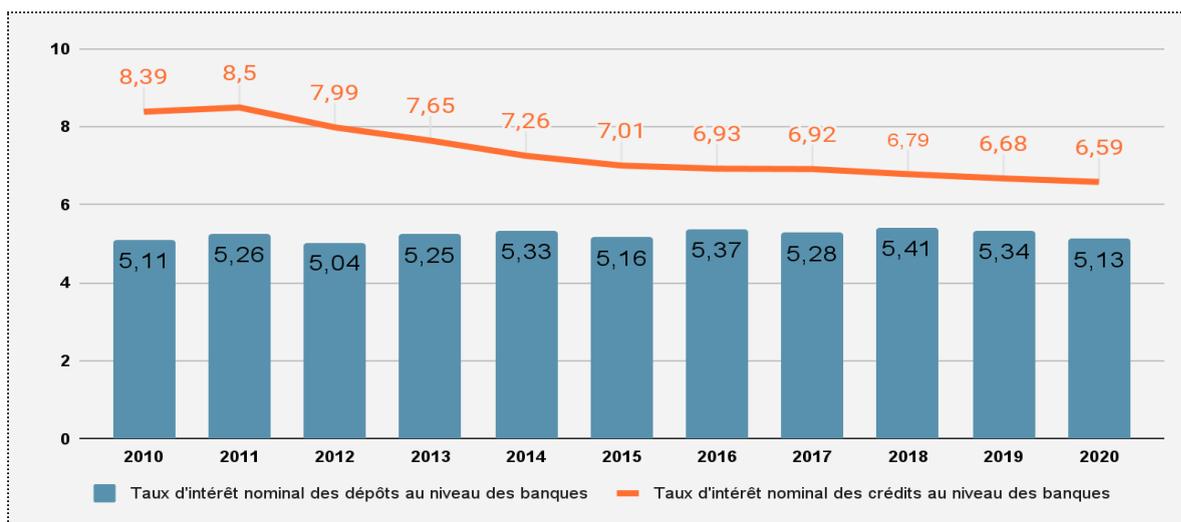
Les taux d'intérêt nominaux appliqués par les banques sur les dépôts de la clientèle ont connu une baisse de 21 points de base, pour se situer à 5,13% en 2020 contre 5,34% en 2019 (cf. graphique n°13). Le taux d'intérêt nominal le plus élevé a été enregistré au Burkina (5,79%), suivi du Niger (5,65%), du Togo (5,62%) et du Bénin (5,54%). La Guinée-Bissau et le Sénégal affichent, quant à eux, des taux moins attractifs, respectivement de 4,59% et 4,65%.

4.2 – Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)

Les taux d'intérêt appliqués sur les crédits accordés par les banques à la clientèle ont connu une baisse de 9 points de base, pour ressortir à 6,59% en 2020 contre 6,68% en 2019, suivant la même tendance baissière depuis 2012 (cf. graphique n°13).

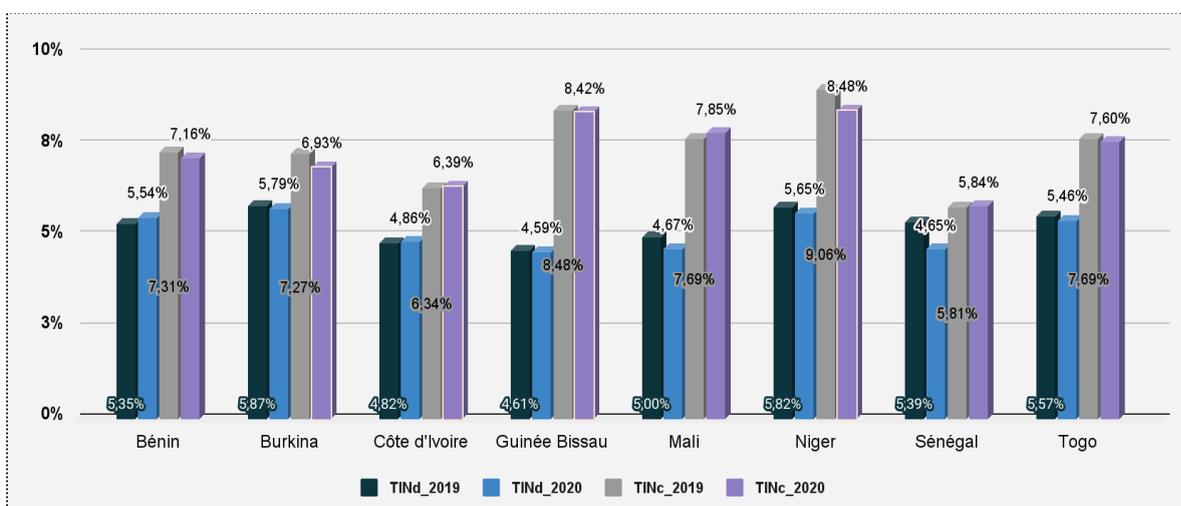
Par pays, les crédits accordés par les banques à leur clientèle sont ressortis moins onéreux au Sénégal (5,84%), en Côte d'Ivoire (6,39%), au Burkina (6,93%) et au Bénin (7,16%). En revanche, ils se révèlent plus chers au Niger (8,48%) et en Guinée-Bissau (8,42%).

⁴ L'accessibilité-prix permet d'appréhender, en partie, la qualité des services financiers offerts dans l'UEMOA. Cet indicateur sera utilisé, en attendant la disponibilité de données de nature qualitative à partir des résultats d'une enquête du côté de la demande.

Graphique n°13 : Evolution des taux d'intérêt nominaux au niveau des banques (en %)

Source : BCEAO.

Globalement, les taux d'intérêt ont connu des évolutions contrastées au niveau de l'Union (cf. graphique n°14). Les taux d'intérêt nominaux des dépôts au niveau des banques ont diminué dans tous les pays, sauf au Bénin (+19 points de base) et au Togo (+6 points de base). Les taux d'intérêt débiteurs des banques ont, eux, diminué dans les pays de l'UEMOA, à l'exception de la Côte d'Ivoire (+5 points de base), du Mali (+16 points de base) et du Sénégal (+3 points de base).

Graphique n°14 : Taux d'intérêts nominaux appliqués par les banques entre 2019 et 2020

Source : BCEAO

V – EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA

Le niveau global de l'inclusion financière est appréhendé, dans toutes ses dimensions dans l'UEMOA, à partir d'un indice synthétique, calculé en tenant compte de l'ensemble des sept indicateurs. Il s'agit d'une valeur unique, comprise entre 0 et 1, qui traduit respectivement une situation d'exclusion totale et une inclusion financière aboutie. Il est obtenu, à partir d'une moyenne pondérée des différents indicateurs analysés plus haut. (cf. encadré n°2).

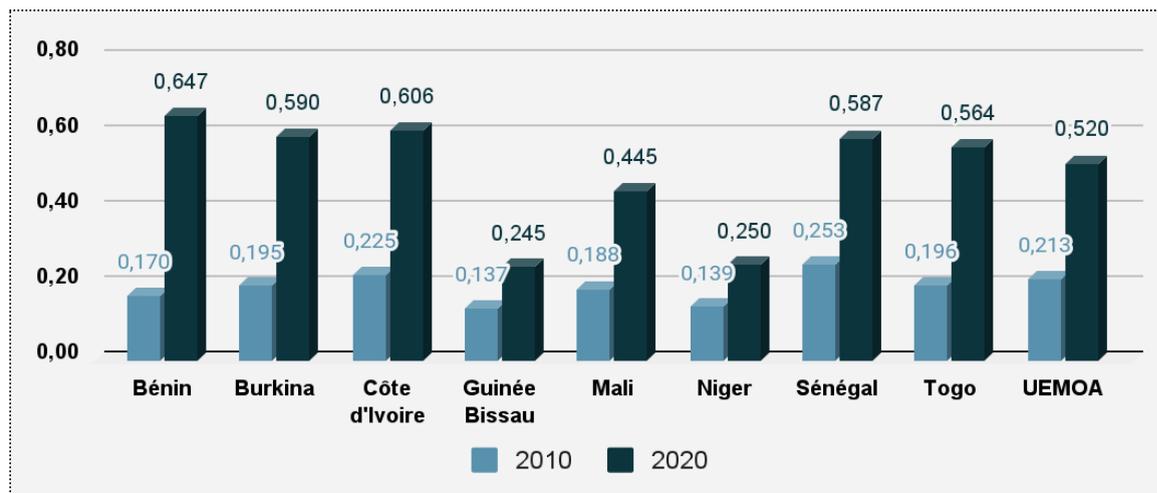
Encadré n°2 : Méthodologie de calcul de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'UEMOA

La méthodologie utilisée pour la détermination de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'UEMOA repose sur la démarche proposée par Sarma (2012), qui a été utilisée par plusieurs auteurs. Toutefois, la technique adoptée par cette dernière, qui consiste à affecter de manière arbitraire des pondérations aux indicateurs, a été remplacée par une approche endogène, permettant d'obtenir des pondérations plus réalistes. Ainsi, s'inspirant des travaux réalisés par Camara et Tuesta (2014), une Analyse en Composantes Principales (ACP) a été effectuée pour estimer le poids de chaque indicateur dans la formation des différentes dimensions de l'inclusion financière ainsi que la pondération à affecter à chaque dimension dans le calcul de l'indice global.

Dans ce cadre, les étapes ci-après ont été suivies :

- la normalisation des indicateurs de suivi de l'inclusion financière, de manière à transformer les variables, qui sont initialement dans des unités différentes, en des données comparables, comprises entre 0 et 1. La normalisation facilite l'agrégation des indicateurs, lors du calcul de l'indice synthétique ;
- la réalisation d'une première ACP permettant de déterminer les contributions des indicateurs au niveau de chaque dimension ;
- la réalisation d'une deuxième ACP permettant de générer une série de sous-indices pour chaque dimension retenue et la détermination des poids de leurs pondérations dans l'indice ;
- l'utilisation de la moyenne arithmétique entre d'une part, la distance euclidienne normalisée (distance entre un point donné correspondant au niveau actuel de l'inclusion financière et l'exclusion totale) et, d'autre part, l'inverse de la distance euclidienne normalisée (écart entre les situations optimale et actuelle) pour déterminer l'indice synthétique d'inclusion financière, par agrégation des sous-indices.

Dans l'Union, cet indice est ressorti à 0,520 en 2020, correspondant à un niveau d'inclusion financière élevé (cf. graphique n°15). Par pays, le Bénin (0,647), la Côte d'Ivoire (0,606), le Burkina (0,590), le Sénégal (0,587) et le Togo (0,564), enregistrent les niveaux d'inclusion financière les plus élevés. Ces pays sont suivis du Mali (0,445) qui affiche un niveau d'inclusion financière moyen. La Guinée-Bissau et le Niger, avec respectivement des indices d'inclusion financière de 0,245 et 0,250, enregistrent des niveaux d'inclusion financière faibles.

Graphique n°15 : Indice d'inclusion financière dans l'UEMOA en 2010 et 2020

Source : BCEAO.

VI - DÉFIS À RELEVER

En dépit des progrès enregistrés dans l'UEMOA en matière d'inclusion financière, des défis demeurent, notamment pour l'atteinte de l'objectif global de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'Union adoptée en 2016, à savoir « assurer sur un horizon de (5) ans, l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 75% de la population adulte de l'UEMOA ».

Au terme de l'année 2020, marquant l'échéance initiale de mise en œuvre du plan d'action, les défis identifiés pour une meilleure inclusion financière se rapportent à l'accès, l'utilisation, les coûts des services ainsi qu'à la disponibilité des données.

Au titre de **l'accès**, les défis portent sur :

- la diversification des produits et services financiers et le développement de services financiers de proximité pour faciliter l'accès des populations exclues ;
- la densification des réseaux de distribution, notamment dans les zones rurales pour une accessibilité physique des points de services financiers ;
- l'intégration de la digitalisation dans les processus de conception et de distribution des produits et services financiers, en vue de réduire les coûts de mise en place des infrastructures d'accès.

Relativement à **l'utilisation**, les défis sont notamment :

- l'interopérabilité des services financiers numériques, afin de faciliter l'offre, d'assurer la mutualisation des plateformes entre tous les émetteurs bancaires et non bancaires et d'élargir le réseau d'acceptation et de distribution ;
- l'adaptation continue du cadre réglementaire, en vue de consolider les acquis et de prendre en compte les évolutions de l'écosystème ;
- le renforcement du cadre de gouvernance et de gestion des risques au sein des institutions de microfinance, en vue de contribuer à l'assainissement du secteur ;
- le renforcement de l'éducation financière des populations, devenue plus qu'une nécessité, au regard de la complexité des services financiers et de l'utilisation de plus en plus accrue des nouvelles technologies dans la conception et la distribution des produits et services financiers ;

S'agissant de **l'accessibilité-prix**, le principal défi porte sur le renforcement du dispositif de suivi de la tarification des services financiers numériques, afin de mieux comprendre la structure des coûts et de mettre en œuvre des actions visant la baisse des tarifs des services à fort impact sur l'inclusion financière.

Les principaux défis à relever en matière de collecte des données sont :

- l'utilisation optimale des nouvelles technologies pour accroître l'efficacité et la qualité de la collecte de données sur l'offre de services financiers et la localisation des points de services financiers ;
 - la disponibilité de données factuelles du côté de la demande de services financiers, afin d'améliorer la connaissance du marché et de rendre plus pertinentes les actions menées en matière de promotion de l'inclusion financière ;
 - l'identification unique des usagers des services financiers à l'aide d'une base de données centralisée et fiable, afin d'assurer notamment la traçabilité et la sécurité des transactions.
-

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA s'est globalement améliorée au cours de l'année 2020 notamment en termes d'accès et d'utilisation des services financiers. Toutefois, la crise sanitaire liée à la COVID-19 et l'évolution de l'écosystème des services financiers a révélé la nécessité d'une digitalisation plus accrue de l'offre et de la distribution des services financiers. Nonobstant le ralentissement dans la mise en œuvre des actions prévues en 2020 dans le cadre de la stratégie régionale d'inclusion financière, la Banque Centrale et les Etats devraient tirer les enseignements de la COVID-19 pour plus d'efficacité dans la conduite des chantiers visant l'amélioration de l'inclusion financière dans l'Union.

A ce titre, les actions au niveau des Etats devraient porter sur la poursuite des travaux pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'inclusion financière et des programmes d'éducation financière, l'assainissement du secteur de la microfinance et le renforcement des capacités des acteurs, la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des plans d'action y afférents, la digitalisation des paiements, la contribution aux travaux visant l'amélioration de la collecte et de la disponibilité des données d'inclusion financière.

Au niveau de la Banque Centrale, ces actions devraient concerner la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA, à travers :

- l'implémentation du projet de mise en place d'un système d'identification unique des usagers dans l'UEMOA. Pour rappel, ce système vise notamment à constituer une base de données d'identification centralisée et fiable de l'ensemble des usagers des services financiers et à renforcer la traçabilité de leurs opérations. A cet égard, une étude de faisabilité a été lancée en 2020 et devrait aboutir à la proposition d'une méthodologie pour sa mise en place dans l'Union, avec des scénarii et des recommandations, sur la base d'une analyse des avantages et des inconvénients, ainsi qu'une estimation des ressources nécessaires à son implémentation ;
 - la conduite de l'étude relative à l'état des lieux des besoins des micro-entreprises et des populations mal desservies, notamment les jeunes, les femmes et les petits producteurs, en produits financiers innovants. La réalisation de cette étude devrait permettre d'aboutir à des propositions visant le développement d'une offre de services financiers de proximité, accessibles aux populations exclues ;
 - la réalisation des études de référence sur la demande et l'offre de services financiers dans les pays de l'UEMOA, qui visent à approfondir la connaissance du marché et des besoins des usagers des services financiers ;
 - le démarrage des travaux pour la mise en place d'un système de collecte automatisée, de suivi des données d'inclusion financière et de géolocalisation des points de services financiers, en vue de moderniser la collecte des données, de réduire l'asymétrie d'information sur la disponibilité des services financiers et d'assurer un meilleur maillage de l'UEMOA ;
 - la poursuite du déploiement du programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA, afin de permettre aux usagers des services financiers d'acquérir les compétences requises pour une utilisation efficiente des services financiers, notamment ceux basés sur les nouvelles technologies, et de les prémunir contre les différents risques y afférents. A cet égard, il est notamment prévu la conception de modules de formation en éducation financière et l'animation des sessions de formation de formateurs ainsi que la définition et la mise en œuvre de la stratégie de communication en éducation financière dans l'UEMOA ;
 - le suivi de la tarification des services financiers, afin de faire des recommandations visant à rendre plus accessibles certains produits, tels que le paiement des factures et le paiement marchand ;
-

-
- l'élaboration d'un guide pour la digitalisation des opérations des institutions de microfinance des Etats membres de l'UEMOA, en vue de les accompagner dans cette démarche. Sa mise en œuvre permettra aux SFD de digitaliser leurs opérations courantes, notamment la gestion des données, la réalisation des opérations de collecte de l'épargne et d'octroi de crédits ainsi que la gestion des comptes ;
 - le renforcement du secteur de la microfinance de l'UMOA par le déploiement des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la SRIF. Il s'agit notamment :
 - de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de redressement ou de restructuration des SFD en difficulté, en vue d'assainir le secteur de la microfinance par le renforcement des structures présentant des perspectives de viabilité ;
 - du renforcement des capacités des Structures Ministérielles de Suivi (SMS) des SFD dans l'UEMOA ;
 - du renforcement des capacités des dirigeants des SFD sur l'amélioration continue des dispositifs de conformité, de surveillance financière et de reporting ;
 - la poursuite de la mise en œuvre du projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA.

Enfin, dans le souci d'accroître la visibilité des actions menées par la Banque Centrale dans le domaine de l'inclusion financière, la BCEAO devrait mener des actions de communication ciblées, en vue de faire connaître aux Etats, aux acteurs du secteur financier et aux populations de l'Union, les initiatives de promotion de l'inclusion financière entreprises. Une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA est également prévue. Elle devrait conduire à la mise à jour de ce document en prenant en compte les nouvelles évolutions de l'écosystème financier de l'Union.



ANNEXES

Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA de 2010 à 2020

INDICATEURS D'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS

Tableau n°1 : Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénin	2	2	22	41	45	50	55	69	115	166	253
Burkina	1	1	4	4	14	18	14	43	65	110	94
Côte d'Ivoire	1	2	4	8	16	23	25	35	60	115	118
Guinée-Bissau	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	3
Mali	2	3	4	6	21	38	45	47	56	139	185
Niger	0	1	5	18	27	37	24	22	26	21	20
Sénégal	5	4	6	20	32	41	23	46	53	113	84
Togo	2	2	2	3	4	8	11	35	33	37	50
UEMOA	2	2	6	13	22	31	28	40	57	102	111

Tableau n°2 : Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénin	9	9	101	192	218	250	285	371	645	990	1533
Burkina	3	4	14	13	48	65	52	164	256	449	396
Côte d'Ivoire	3	7	17	35	67	102	115	168	293	574	628
Guinée-Bissau	1	1	2	2	4	4	4	5	5	6	7
Mali	1	2	3	4	16	30	36	39	47	121	165
Niger	0	1	4	13	20	27	18	17	22	18	18
Sénégal	17	15	25	79	131	175	101	206	250	546	416
Togo	12	13	15	23	29	59	81	265	259	300	422
UEMOA	3	3	10	21	37	54	50	76	111	205	234

INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS

Tableau n°3 : Taux de bancarisation strict (TBS) en %											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénin	21,6	22,6	23,2	25,4	26,3	26,4	26,7	20,9	23,8	24,0	31,2
Burkina	13,0	12,8	14,7	15,4	16,9	19,8	21,0	21,0	22,3	20,4	20,6
Côte d'Ivoire	11,5	19,5	16,5	16,5	15,6	15,8	17,2	17,2	17,8	19,1	20,5
Guinée-Bissau	3,8	3,7	4,6	5,8	6,9	8,6	10,9	10,8	11,21	16,8	17,6
Mali	8,1	8,5	9,0	9,5	9,5	10,6	11,1	12,6	13,4	14,2	15,6
Niger	1,8	2,2	2,8	3,4	4,4	5,5	5,8	5,6	6,8	8,2	9,1
Sénégal	10,6	11,8	13,0	15,9	18,3	17,0	17,7	19,6	19,0	18,6	19,6
Togo	17,1	17,3	17,2	18,6	20,4	21,0	21,4	24,3	24,7	25,1	27,0
UEMOA	10,8	13,0	12,9	14,0	14,7	15,5	16,3	16,4	17,2	17,6	19,3

Tableau n°4 : Taux de bancarisation élargi (TBE) en %											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénin	52,9	52,3	50,0	62,2	64,6	65,1	63,2	63,2	70,0	70,0	78,9
Burkina	27,4	27,0	30,7	32,0	34,1	37,9	39,1	39,9	43,3	40,0	33,9
Côte d'Ivoire	21,7	27,0	24,1	22,3	21,6	23,0	25,1	25,5	28,8	30,8	32,6
Guinée-Bissau	4,8	4,8	5,8	6,8	8,0	9,8	12,1	12,0	12,3	17,9	18,7
Mali	21,7	21,9	22,3	22,8	21,7	23,2	23,9	25,6	26,7	26,7	28,9
Niger	7,9	7,8	11,0	12,6	14,1	16,7	16,8	15,8	15,3	17,9	15,6
Sénégal	31,0	33,8	36,5	40,8	45,1	43,4	45,8	47,9	51,5	52,0	55,0
Togo	41,9	45,5	50,2	61,1	65,2	68,1	70,8	68,6	73,3	72,8	80,0
UEMOA	25,7	27,3	28,4	30,9	32,2	33,8	35,0	35,5	38,4	38,8	39,8

Tableau n°5 : Taux global d'utilisation des services financiers, corrigé de la multibancarité (TGUSF) en %											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénin	45,4	44,9	44,7	53,5	57,7	62,0	69,0	71,7	74,5	75,4	82,4
Burkina	23,7	24,1	27,8	35,1	32,0	41,1	45,7	67,8	69,3	70,9	75,4
Côte d'Ivoire	18,6	32,3	33,4	38,9	39,2	41,6	49,9	61,3	67,1	78,9	79,1
Guinée-Bissau	4,1	4,1	4,9	5,9	8,1	10,3	12,9	14,4	20,6	36,8	57,0
Mali	19,2	20,5	21,9	24,0	32,1	37,4	38,7	37,8	37,9	38,3	48,6
Niger	6,8	7,4	10,2	11,9	14,5	17,1	17,1	16,3	15,6	17,8	15,6
Sénégal	26,9	30,2	35,1	40,1	50,3	52,4	61,9	65,9	67,0	70,0	75,6
Togo	35,7	38,7	42,7	53,0	57,7	66,2	72,5	72,2	79,0	79,0	81,5
UEMOA	22,2	26,2	28,6	33,9	37,2	41,7	47,0	53,6	56,0	60,0	63,8

INDICATEURS D'ACCESSIBILITÉ-PRIX DES SERVICES FINANCIERS

Tableau n°6 : Taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd) – banques (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénin	5,00	6,16	5,68	6,07	6,17	5,98	5,78	5,85	5,76	5,35	5,54
Burkina	5,58	5,87	4,62	4,82	5,17	4,70	5,40	5,67	5,70	5,87	5,79
Côte d'Ivoire	5,22	5,31	5,25	5,21	5,15	5,01	5,08	4,98	4,98	4,82	4,67
Guinée-Bissau	3,71	4,10	4,53	4,71	4,64	4,54	4,24	4,07	4,42	4,61	4,59
Mali	4,86	4,84	4,69	4,91	4,93	4,82	4,82	4,92	4,92	5,00	4,67
Niger	5,07	5,17	5,31	5,57	5,55	5,22	5,98	5,70	5,70	5,82	5,65
Sénégal	5,02	5,18	5,08	5,60	5,51	5,58	5,38	5,13	5,46	5,39	4,65
Togo	4,55	4,89	5,04	5,15	5,28	5,35	5,56	5,40	5,68	5,56	5,62
UEMOA	5,11	5,26	5,04	5,25	5,33	5,16	5,37	5,28	5,41	5,34	5,13

Tableau n°7 : Taux d'intérêt nominal des crédits (TINc) – banques (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénin	11,40	9,18	8,81	8,74	8,16	7,93	8,09	7,88	7,78	7,31	7,16
Burkina	9,44	9,43	9,44	8,75	8,17	7,98	7,54	7,21	7,44	7,27	6,93
Côte d'Ivoire	7,72	7,91	7,60	7,07	6,44	6,13	6,17	6,42	6,33	6,34	6,39
Guinée-Bissau	10,67	10,86	9,82	9,38	9,32	9,23	9,12	9,35	9,23	8,48	8,42
Mali	9,35	9,26	9,13	8,90	8,77	8,73	8,34	7,99	7,86	7,69	7,85
Niger	11,19	11,22	10,77	9,66	10,25	10,32	9,89	9,69	9,23	9,39	8,48
Sénégal	7,02	6,61	6,22	6,06	6,00	5,88	5,67	5,98	5,89	5,81	5,84
Togo	9,65	9,54	9,42	9,07	8,79	8,29	8,31	8,10	8,16	7,69	7,60
UEMOA	8,39	8,50	7,99	7,65	7,26	7,01	6,93	6,92	6,79	6,68	6,59

Tableau n°8 : Indice synthétique d'inclusion financière (IIF) ($0 \leq \text{IIF} \leq 1$)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénin	0,170	0,226	0,297	0,387	0,422	0,451	0,479	0,563	0,606	0,611	0,647
Burkina	0,195	0,198	0,198	0,220	0,261	0,283	0,289	0,424	0,525	0,590	0,590
Côte d'Ivoire	0,225	0,235	0,248	0,276	0,312	0,346	0,362	0,411	0,520	0,602	0,606
Guinée-Bissau	0,137	0,137	0,164	0,176	0,180	0,183	0,185	0,180	0,194	0,223	0,245
Mali	0,188	0,194	0,197	0,210	0,254	0,303	0,330	0,343	0,372	0,425	0,445
Niger	0,139	0,141	0,160	0,214	0,226	0,254	0,233	0,228	0,247	0,236	0,250
Sénégal	0,253	0,264	0,281	0,334	0,388	0,430	0,375	0,459	0,500	0,604	0,587
Togo	0,196	0,204	0,211	0,233	0,248	0,282	0,302	0,429	0,433	0,467	0,564
UEMOA	0,213	0,217	0,235	0,264	0,299	0,332	0,332	0,380	0,442	0,501	0,520



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int